

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE PETITE CAMARGUE



2022

ÉDITO DU PRÉSIDENT



André Brundu

Président de la Communauté de communes de Petite Camargue
Maire d'Aubord

UNE POLITIQUE DE PROXIMITÉ

Tous les ans, avant le 30 septembre, notre Communauté de communes doit dresser un rapport informant les communes membres de ses activités et de sa situation financière.

La gestion d'une Communauté de communes est un exercice demandant une grande rigueur. Une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de dégager des crédits pour financer des dépenses d'investissement.

Nous nous y employons !

Les crises successives (l'épidémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine), leur impact socio-économique et le désengagement des partenaires institutionnels viennent complexifier l'exercice. Malgré les incertitudes, il est primordial que notre territoire aille de l'avant !

Notre politique menée en 2022 s'inscrit dans la suite logique d'une transformation conduite depuis le début du mandat au service des usagers, des communes membres et plus largement, du territoire. Cette dynamique s'accélère aujourd'hui sur tous les plans notamment celui des projets portés.

L'objectif est clair : mettre en place, développer et organiser une coopération souple et consentie, au cœur même du projet intercommunal. C'est en étroite concertation avec nos 5 communes, (notamment au travers de la Conférence des maires), que nous dessinons cette collaboration qui profitera à tout un chacun.

Avec le vote d'un pacte financier et fiscal en février 2022, nous pouvons désormais mieux cerner et structurer les ressources dont nous disposons. Notre plan pluriannuel d'investissement est ambitieux et les engagements financiers conséquents.

Toutefois, les capacités d'autofinancement et notre faible endettement actuel nous permettent de le porter sans remettre en cause nos finances. Nous devons raisonnablement, avec prudence, doter le territoire des équipements structurants dont il manque.

De même, j'ai tenu à ce que notre collectivité puisse aller plus loin et soutenir nos communes dans leur épargne et leur investissement. Pour la seule année 2022, cette redistribution a représenté 840 000€ (soit 4,2 millions à la fin du mandat).

Nous avons à cœur de nous inscrire pleinement comme un échelon de proximité. Cela se traduit au quotidien par des services rendus à nos habitants. Elle s'efforce d'écouter attentivement les préoccupations et les suggestions des citoyens et des élus locaux. Le dialogue est encouragé pour garantir la prise en compte des besoins locaux dans les décisions prises au niveau communautaire tout en préservant les spécificités et les identités uniques de chaque commune membre.

Dans l'ensemble, la politique de proximité de la Communauté de communes de Petite Camargue vise à créer un équilibre entre la consolidation des compétences et des ressources au niveau communautaire et, le maintien d'une gestion adaptée et proche des besoins locaux. Elle cherche à améliorer la qualité de vie des habitants tout en préservant l'identité et participant à la vitalité des communes qui composent la petite Camargue.

SOMMAIRE

Les compétences communautaires	6	Pôle Cohésion sociale et Territoriale	36
La gouvernance	10	École intercommunale de musique de Petite Camargue	38
Le budget 2022	12	Études techniques	40
Organigramme des services	15	Patrimoine	42
Cabinet du Président	16	Maison de la Justice et du Droit	44
Communication	18	Restauration scolaire	46
Police intercommunale	20	Pôle Transition et Développement durable	48
Direction générale des Services	22	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations	50
Secrétariat général	24	Gestion des déchets	52
Prévention Hygiène et Sécurité	26	Service Public d'Assainissement Non Collectif	56
Pôle Attractivité et Développement territorial	28	Pôle Ressources et Moyens	58
Aménagement de l'Espace et Habitat	30	Affaires juridiques et Commande publique	60
Développement économique	32	Finances	64
Développement touristique	34	Informatique et Télécommunications	68
		Ressources humaines	70

Petite Camargue,

terre de traditions



Aimargues - Aubord - Beauvoisin - Le Cailar - Vauvert

www.petitecamargue.fr

Petite Camargue

Prenez un bain d'authenticité

© Marie de Vauvert



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE PETITE
CAMARGUE

Aimargues - Aubord - Beauvoisin - Le Cailar - Vauvert

www.petitecamargue.fr

LES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES

Conformément aux articles L.5210-1 et L.5214-1 du Code général des Collectivités territoriales, l'objet de la Communauté de communes repose sur la libre volonté des communes d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace au sein de l'espace de solidarité prédéfini.

Les communes de Petite Camargue, en complément des dispositions légales, considèrent que, outre la solidarité, la dynamique du développement et de l'aménagement du territoire sont les facteurs clés d'un pacte statutaire vivant, gage d'une coopération intercommunale optimale et réussie.

Aussi, les communes de Petite Camargue souhaitant que le projet commun de développement et d'aménagement, formalisé à travers l'exercice des compétences inscrites dans les statuts de la Communauté vise à favoriser et à renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire communautaire.

Le rôle de la Communauté, dans cet espace de coopération, consiste à initier, conduire, faciliter les schémas et études prospectives, être garante de la cohérence et de l'équilibre dans l'exercice des compétences, qu'elles soient pleinement transférées à la Communauté de communes ou soumises à partage entre la Communauté et les communes membres conformément à la définition de l'intérêt communautaire et notamment dans tout ce qui relève de l'aménagement du territoire tout en préservant les identités de ses composantes et la vie locale de proximité.

La Communauté de communes exerce de plein droit, au lieu et place de ses communes membres, les compétences suivantes, au sens des articles L.5211-17 et L.5214-16 du Code général des collectivités territoriales :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES (ARTICLE L.5214-16 DU CGCT)

1. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme tenant lieu et carte communale sous réserve des dispositions de l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

2. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

3. GEMAPI

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement.

4. ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

5. DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES (ARTICLE L.5214-16 DU CGCT)

La Communauté de communes exerce par ailleurs, au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

1. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, LE CAS ÉCHÉANT DANS LE CADRE DE SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE

2. POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

3. CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Lorsque la Communauté de communes exerce la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire » et que son territoire est couvert par un plan de déplacements urbains, la circulation d'un service de transport collectif en site propre entraîne l'intérêt communautaire des voies publiques supportant cette circulation et des trottoirs adjacents à ces voies.

Toutefois, le Conseil de la Communauté de communes statuant dans les conditions prévues au IV de l'article L.5214-16 du CGCT peut, sur certaines portions de trottoirs adjacents, décider de limiter l'intérêt communautaire aux seuls équipements affectés aux services de transport collectif.

4. MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

COMPÉTENCES FACULTATIVES (ARTICLE L.5211-17 DU CGCT)

La Communauté de communes exerce en outre, au lieu et place des communes, les compétences suivantes :

1. CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS OU SOCIAUX D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE À CRÉER

Sont d'intérêt communautaire :

- L'École Intercommunale de Musique de Petite Camargue ;
- Les équipements sportifs suivants : piscine et parcours de santé à créer ;
- Les équipements ou services sociaux ou médicaux, à créer, soumis à autorisation au sens du Code de l'action sociale et de la famille (article 313-1).

2. PARTENARIAT POUR LES MANIFESTATIONS D'ART ET DE TRADITION

Sont concernées les manifestations exerçant une action sur l'ensemble des communes membres de la Communauté.

3. GESTION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

- La construction, l'entretien et le fonctionnement de la nouvelle cuisine centrale ;
- Le fonctionnement des cuisines centrales et satellites propriétés des communes et leur entretien ;
- L'entretien des réfectoires ;
- L'équipement en matériel et mobilier ;
- Les travaux sur les bâtiments existants, affectés à la fabrication des repas ou à leur consommation par les enfants, notamment lorsqu'ils s'imposent pour le respect des normes d'hygiène et de sécurité ;
- La fourniture et la livraison des repas ;
- Le service de table ;
- La surveillance des enfants, aspect éducatif inclus.

Cette compétence s'exerce à l'exclusion :

- de l'acheminement des enfants vers les lieux de restauration (encadrement, autocar) ;
- de l'aménagement de nouveaux lieux de restauration (locaux neufs ou réfections).

LES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES

4. ENTREPRISES, EMPLOI, INSERTION ET FORMATION

Actions en matière d'emploi, d'insertion et de formation professionnelle (Point emploi, Plan local pour l'insertion et l'emploi, participation à la Mission Locale Jeunes, Ateliers de Pédagogie Personnalisée).

5. HORS GEMAPI

- La lutte contre la pollution ;
- La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère correspondant à une unité hydrographique ;
- Politique de prévention contre les inondations au titre de l'animation et de la concertation dans le cadre de démarches de gestion concertées notamment : Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI), Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ;
- Actions de réduction de la vulnérabilité au risque inondation - Gestion de crise et actions de développement de la conscience du risque.

6. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages pour les installations nouvelles et réhabilitées ;
- Vérification périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des installations ;
- Gestion administrative des programmes d'aide liés à l'assainissement autonome.

7. INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Digitalisation du cadastre de l'ensemble des communes et mise en place d'un SIG (système d'information géographique).

8. TRANSPORTS

Élaboration d'un schéma de déplacements et transports intercommunautaires incluant obligatoirement la préoccupation de l'accès des personnes en situation de handicap.

9. RÉFLEXION EN VUE DE L'ÉLABORATION D'UN CONTRAT LOCAL DE SÉCURITÉ

Démarche à l'échelon intercommunal et reposant sur l'accord des maires des communes concernées.

10. CRÉATION ET GESTION D'UNE POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

11. ENTRETIEN, FONCTIONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DE LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

MODALITÉS PARTICULIÈRES D'EXERCICE DE COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRES

La Communauté de communes pourra assurer des prestations dans la limite de ses compétences, au-delà du périmètre communautaire, pour des motifs d'intérêt communautaire et dans les conditions requises par la loi et la jurisprudence.

L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Lorsque l'exercice des compétences mentionnées aux articles 3 et 4 est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est défini à la majorité des deux tiers par le Conseil de Communauté.

Il est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétence.



LA GOUVERNANCE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté de communes est administrée par un Conseil de Communauté composé de 37 délégués des communes membres élus dans le cadre de l'élection municipale au suffrage universel direct pour toutes les communes dont le conseil municipal est élu au scrutin de liste, dans les conditions fixées par la loi.

La composition du Conseil de Communauté est arrêtée comme suit, par accord des conseils municipaux des cinq communes membres, selon les dispositions de l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales :



Le Conseil communautaire se réunit au moins une fois par trimestre à l'initiative de son président.

Il se réunit pour la première fois, à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux, au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des maires.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Bureau de la Communauté de communes de Petite Camargue est composé du Président, des Vice-Présidents et d'autres membres du Bureau (article L. 5211-10 du CGCT).

Par délibération n° 2020/07/17 du 15 juillet 2020, le Conseil de Communauté a fixé la composition du bureau comme suit :



Le Bureau communautaire a un rôle consultatif. Il formule des avis sur les affaires qui lui sont soumises.

Les compétences du Bureau sont les suivantes :

- Consultation pour avis sur les projets de délibération avant leur passage en Conseil de Communauté,
- Information régulière sur l'état d'avancement des dossiers en cours le cas échéant par la présentation de notes d'information ou d'orientation,
- Examen de certaines propositions émanant des débats au sein des commissions.

Tout membre du Bureau peut proposer au Président l'inscription à l'ordre du jour de questions susceptibles d'intéresser la Communauté de Communes.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES COMMUNAUTAIRES

Par délibération n°2020/09/53 du 23 septembre 2020, le Conseil de Communauté a décidé de créer 12 commissions communautaires permanentes modifiées par délibération n°2021/09/97 du 29 septembre 2021 :

• Transition climatique et écologique :

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Développement touristique
- Transition environnementale et développement durable

• Attractivité du territoire :

- Développement économique
- Restauration scolaire & circuits de proximité
- Culture et Traditions
- Valorisation du territoire et sport

• Cohésion sociale et territoriale :

- Aménagement de l'Espace et Mobilité
- Habitat et cadre de vie (politique du logement et du cadre de vie/NPNRU/Contrat de ville/Emploi, formation & insertion/Maison France Services)
- Maison de la Justice et du Droit/Accueil des gens du voyage

• Finances, mutualisation et attribution des fonds de concours

• Travaux et infrastructures communautaires

Le Conseil de Communauté peut décider de créer des commissions intercommunales temporaires afin d'examiner des affaires spécifiques.

Le rôle des commissions est d'émettre des avis sur les délibérations qui seront présentées en Conseil de Communauté et d'en rendre compte à la Conférence des Maires, au Bureau et au Conseil de Communauté.

Lieux de débat, d'information et de proposition, elles permettent d'enrichir la réflexion sur la mise en œuvre des compétences de la collectivité.

Ces commissions sont chargées d'étudier les dossiers de leur compétence et de se prononcer sur les délibérations et décisions qui seront soumises au Conseil de Communauté. Elles n'ont aucun pouvoir de décision. Elles émettent de simples avis ou formulent des propositions d'axes de travail.

Elles sont composées par les élus du Conseil de Communauté et peuvent être élargies à des « personnalités qualifiées » susceptibles d'apporter un éclairage technique (techniciens de la Communauté, représentants de l'État, socioprofessionnels, acteurs en lien avec la thématique).

LA CONFÉRENCE DES MAIRES (CDM)

La Conférence des Maires est composée du Président de la Communauté de communes et du Maire de chaque commune membre de la Communauté.

Seul le Maire est convoqué aux séances de la Conférence des Maires ; cependant, en cas d'indisponibilité, il peut se faire représenter par l'un de ses Adjoints, après information préalable du Président.

Cette instance de consultation et de coordination vise à renforcer le dialogue entre les maires des communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) auquel ils appartiennent.

Elle permet notamment :

- au Président de la Communauté de recueillir les avis des Maires des communes membres sur les dossiers stratégiques de la Communauté de Communes ainsi que sur les affaires communautaires en particulier avant leur discussion devant le Bureau communautaire et/ou le Conseil de Communauté ;
- aux Maires d'être tenus informés des projets et des interventions de la Communauté de Communes.

La Conférence des Maires émet des avis et des propositions à la majorité des membres présents sans qu'aucun quorum ne soit exigé.

La Conférence des Maires se veut garante de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus.

La Conférence des Maires peut entendre, en cas de besoin, des personnalités qualifiées.

Les séances ne sont pas publiques. Toutefois, elles font l'objet d'un compte-rendu adressé à l'ensemble de ses membres.

LE BUDGET 2022

Pour 2023, la Commune de communes de Petite Camargue dispose de 4 budgets votés à l'unanimité des élus du Conseil communautaire :

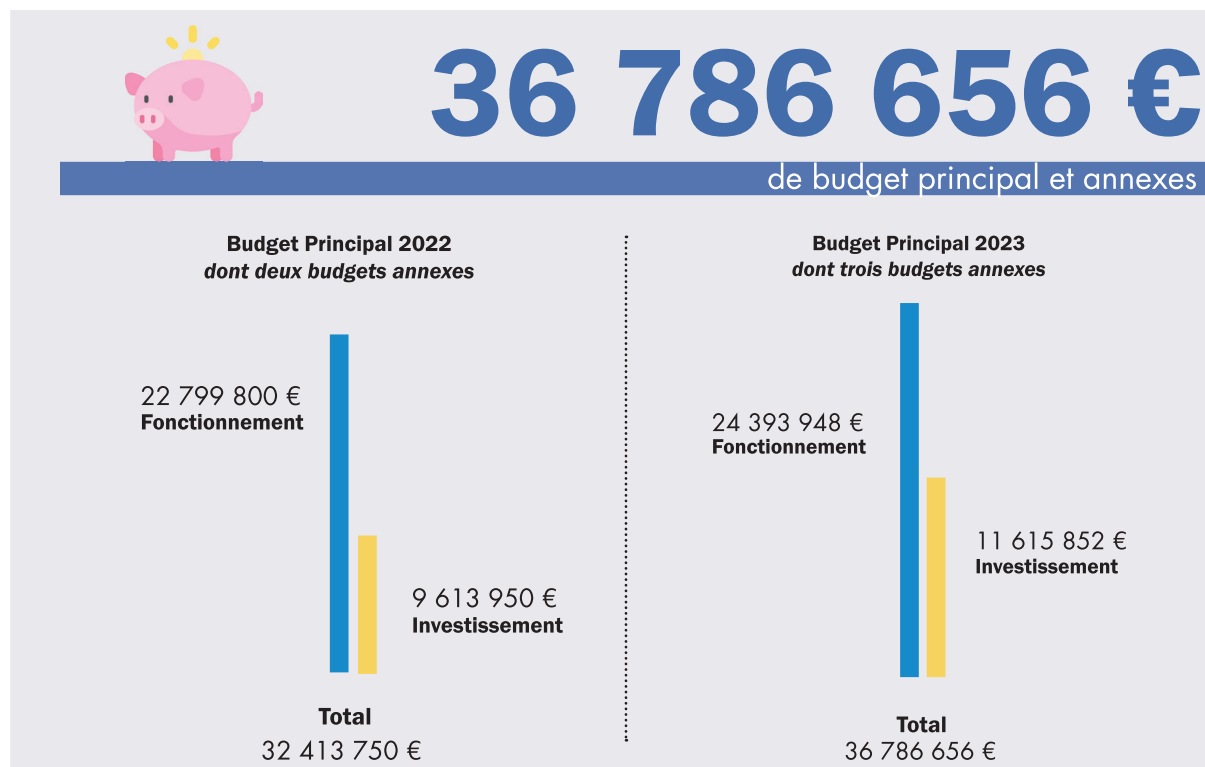
- Le budget principal ;
- 3 budgets annexes dont :
 - le budget annexe du **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**,
 - le budget annexe du **Port de Plaisance de Gallician**,
 - le budget annexe du service public administratif **Office du Tourisme Cœur de Petite Camargue**.

Ils ont été établis en fonction des principes suivants :

- Pas d'augmentation des taux d'imposition ;
- Une maîtrise des charges de fonctionnement des services ;
- La prise en compte de la hausse des dépenses de la masse salariale imposées par l'État ;
- Une politique très dynamique d'investissements.

Soutien aux communes dans leur épargne et investissement

Pour l'année 2022, cette redistribution a représenté 840 000€ répartis entre les fonds de concours et la dotation de solidarité communautaire.



600 000€ de Fonds de concours

	Enveloppe annuelle de FDC Communautaire
Aimargues	110 027 €
Aubord	93 166 €
Beauvoisin	121 824 €
Le Cailar	97 856 €
Vauvert	177 128 €
TOTAL versé par la CCPC	600 000 €

L'engagement du Pacte Financier et Fiscal a pour objectif de renforcer le rôle de la CCPC dans son soutien à l'investissement communal.

Les thématiques d'éligibilité aux Fonds de concours sont les suivantes :

- La transition énergétique
- Les projets de solidarité locale
- Les initiatives économiques
- Les équipements structurants
- La valorisation du patrimoine et du territoire
- Les travaux de préservation et de mise en valeur du patrimoine naturel
- La valorisation des espaces publics
- Les aménagements d'intérêt communautaire

240 000€ de Dotation de solidarité communautaire

	Montant de DSC sur la base des critères 2021
Aimargues	43 802 €
Aubord	34 543 €
Beauvoisin	42 481 €
Le Cailar	34 267 €
Vauvert	84 907 €
TOTAL versé par la CCPC	240 000 €

L'objectif est de soutenir l'épargne brute des communes membres.

TOUR D'HORIZON SUR LES PROJETS 2023

Total de dépenses d'investissement : 11 615 852 €



ORGANISER UN TERRITOIRE ACCUEILLANT, ACCESSIBLE ET OUVERT

255 025 €

Environnement/Gestion des déchets

100 000€ : Acquisition de composteurs individuels à destination des particuliers (1ère tranche)

66 000€ : Acquisition de broyeurs pour la commune de Beauvoisin

35 000€ : Acquisition de cartes d'accès aux déchèteries

19 356€ : Acquisition d'alarmes/vidéos pour les 4 déchèteries

10 649€ : Sécurisation des 4 déchèteries

8 600€ : Achat d'un container maritime (stockage)

7 500€ : Acquisition de bacs de rétention

6 720€ : Acquisition de cuves à huile

1 200€ : Travaux de rampes d'accès container maritime D3E/DDM

64 100 €

Restauration scolaire

40 000€ : Enveloppe de travaux ou achats urgents

10 000€ : Acquisition d'un lave-vaisselle pour le restaurant scolaire de l'école primaire d'Aubord

5 000€ : Acquisition d'une cellule de refroidissement (Aimargues)

5 000€ : Acquisition de 10 armoires de stockage pour le matériel du service Animation

1 200€ : Acquisition d'une armoire positive pour le restaurant scolaire de l'école primaire d'Aubord

800€ : Acquisition d'un batteur-mixeur (Aimargues)

600€ : Acquisition d'un robot-coupe (Aimargues)

600€ : Acquisition de 2 balances (Aimargues et Vauvert)

500€ : Acquisition d'une armoire de stérilisation (Vauvert)

400€ : Acquisition d'un cuvier mobile (Vauvert)

3 200 000 €

Construction de la cuisine centrale intercommunale

3 200 000€ : Crédits de paiement 2023

530 000 €

Aires collectives de lavage

480 000€ : Aire collective de lavage n°1 (Aubord)

50 000€ : Études de faisabilité pour l'aire de lavage n°2

157 000 €

Halte nautique / tourisme

95 000€ : Requalification du réseau local d'itinéraires de randonnée

54 000€ : Maison de la Fédération de la Course Camarguaise et de la Bouvine (Études)

8 000€ : Table de lecture de la Laune

316 538 €

Aménagement de l'espace

101 250€ : OPAH Copropriété dégradée « Le Montcalm »

96 000€ : OPAH-RU (960 000€ sur 10 ans) — Aménagement

95 288€ : OPAH-RU — Aide aux travaux

24 000€ : Subventions des façades

LE BUDGET 2022



SOUTENIR LES INITIATIVES ÉCONOMIQUES ET DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ

100 000 €

Bâtiments communautaires

Travaux au pôle Environnement et au pôle Attractivité et Développement Territorial

15 000 €

Embranchement ferroviaire

440 000 €

Voirie communautaire

1 946 900 €

Zones Industrielles

1 408 000€ : Acquisition de foncier (ZAD)

300 000€ : Travaux d'accès (AIMARGALI)

156 400€ : Acquisition foncière sur la voie d'Aubord

57 500€ : Études des travaux réseaux à la ZAC Pôle des Costières

15 000€ : Signalétique

10 000€ : Création d'un accès au foncier en ZI



PRÉPARER LE TERRITOIRE À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

641 034 €

GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

236 034€ : Convention Prévention des Inondations (Vistre-Vistrenque) pour la constitution des dossiers de demande de classement en système d'endiguement et aménagements hydrauliques des ouvrages participant à la protection contre les inondations

70 000€ : Travaux d'urgence EPTB

225 000€ : Plan pluriannuel Agence de l'eau (Gestion des Milieux Aquatiques)

50 000€ : Vidourle EPTB

20 000€ : Travaux d'urgence

25 000€ : Martelière d'Aimargues

15 000€ : Sondes plaines de Vauvert

À savoir sur la compétence GEMAPI : le montant prévisionnel 2023 des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 308 320 00€. L'investissement s'élève quant à lui à un montant de 641 034 00€.



MOYENS GÉNÉRAUX

5 700 €

Police Intercommunale

Achat d'un pistolet à impulsions électriques

19 000 €

Communication/protocole

12 000 €

Refonte du site web de la Collectivité

7 000 €

Acquisition de matériel et signalétique diverse

62 980 €

Informatique

3 500 €

Acquisition de mobilier



SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL

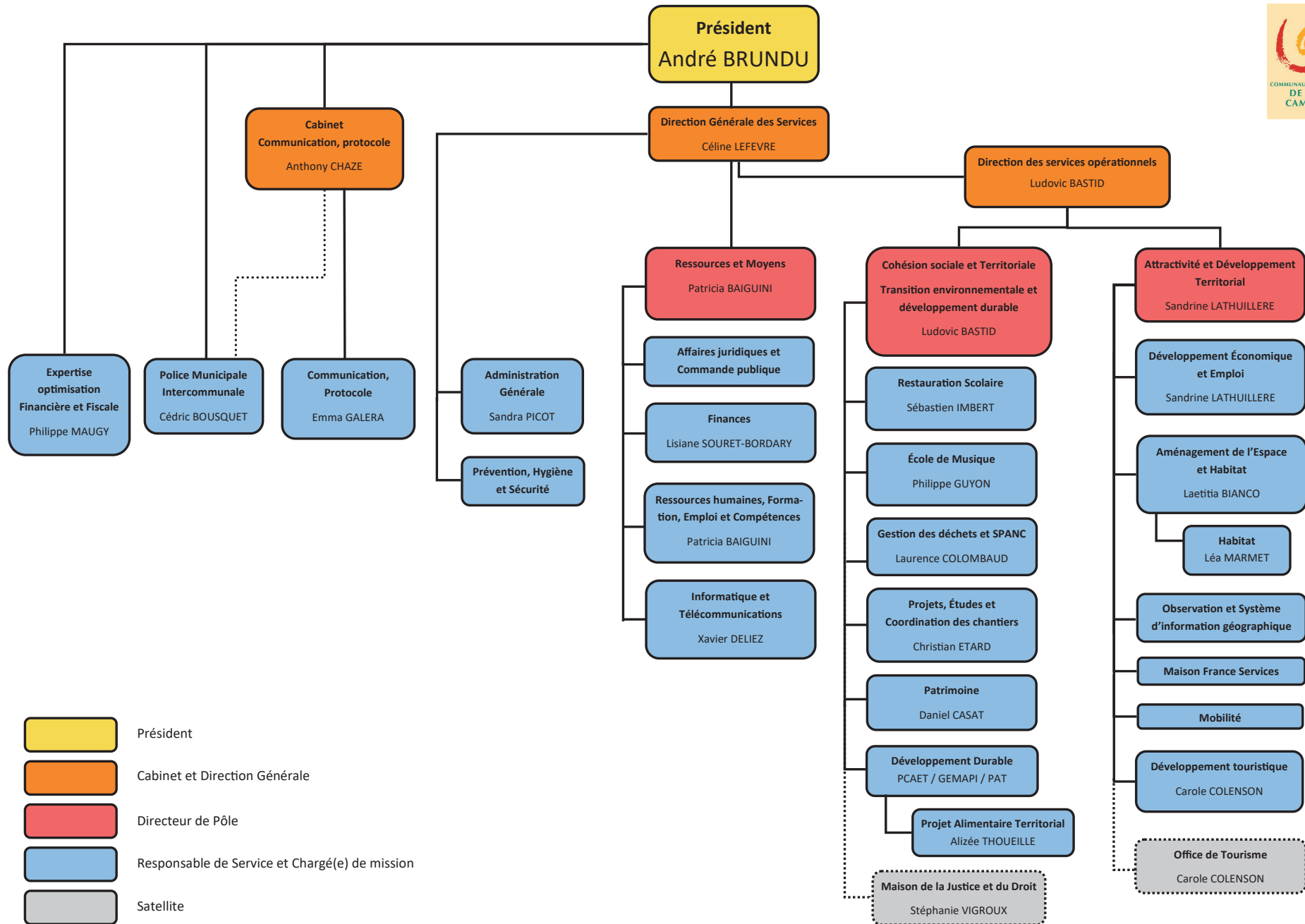
600 000.00€

Fonds de concours versés aux communes dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier

Retrouvez le document complet du budget 2023 sur notre site web www.petitecamargue.fr



ORGANIGRAMME DES SERVICES







CABINET DU PRÉSIDENT

COMMUNICATION

MISSIONS

Le service Communication assure la diffusion des informations d'intérêt général à l'ensemble des administrés et organismes publics, afin de participer à l'attractivité, au développement du territoire et à l'animation de la vie locale.

Son but est de valoriser l'image de la collectivité, ses services et projets, à travers une stratégie de communication externe. Il est aussi en charge des relations publiques, notamment des relations presse, en étroite collaboration avec le directeur de cabinet.

En relation transversale avec les élus et les services intercommunaux, le service Communication les accompagne sur tous types de projets de communication interne et externe et les conseille sur les stratégies et choix des outils de communication à adopter. Une stratégie de communication interne est nécessaire pour attribuer un plan de charges et garantir un suivi des demandes.

Ainsi, la chargée de communication pilote (ou co-pilote) l'opérationnel et met en place différentes actions autour du projet concerné ; elle mobilise les parties prenantes pour veiller à leur bonne exécution et ce, jusqu'à la phase de finalisation.

Elle assure la communication numérique via les médias sociaux (site web, réseaux sociaux) à travers une stratégie de contenu et du community management. Une veille e-réputation, informationnelle et médiatique sont essentielles pour surveiller un paysage médiatique très changeant, anticiper l'évolution réglementaire et s'adapter aux nouveaux besoins des administrés.



MOYENS HUMAINS

- 1 Chargée de communication

RÉTROSPECTIVE 2022

Communication interne

- Élaboration et gestion du budget du service Cabinet/Communication,
- Modernisation du journal interne mensuel « Le Petit Camarguais » édité à 250 exemplaires,
- Gestion et commande des papiers administratifs de la collectivité
- Conception et gestion de la signalétique interne au siège de la Communauté de communes de Petite Camargue,
- Conception d'une maquette graphique pour l'achat de 2 roll-ups au nom de la Communauté de communes de Petite Camargue,
- Mise à jour de l'organigramme des services et du répertoire téléphonique du personnel de la Collectivité,
- Conception des cartes de visite des agents.

Communication externe

- Gestion de la communication de crise,
- Conception du Rapport d'Activité annuel,
- Modernisation du magazine communautaire « Petite Camargue » à fréquence trimestrielle, édité à 13 000 exemplaires,
- Conception et gestion de la distribution d'un agenda de poche édité à 11 900 exemplaires,
- Gestion du community management (Facebook, Instagram, LinkedIn, Twitter, application InfoFlash),
- Gestion des relations presse : communiqués de presse, dossiers de presse, points presse, fichier presse,
- Veille informationnelle et médiatique continue,
- Gestion du back-office du site web de la collectivité (publication des actes et documents administratifs, actualisation des informations, création de nouvelles rubriques),
- Création de visuels publicitaires pour les journaux locaux (Midi Libre, Objectif Gard, Magazine Fluvial),

- Veille et création d'une carte de vœux numérique et papier à l'occasion des vœux du Président,
- Pilotage du projet de visite virtuelle en vue de promouvoir le territoire et de développer son attractivité depuis le site web,
- Co-pilotage du projet de carte interactive, détournée ensuite en carte papier, avec l'Office de Tourisme Coeur de Petite Camargue,
- Création de stickers pédagogiques sur les consignes de tri à destination des containers présents sur des complexes sportifs et les écoles,
- Création d'une stratégie de communication autour du projet de la cuisine centrale : plan de communication, relation presse, création de divers supports de communication,
- Réflexion, co-pilotage et création de contenus et supports de communication pour les projets « Bas carbone » et « La semaine de l'alimentation en Vidourle Camargue » avec la chargée de projet du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et autres acteurs du milieu alimentaire,
- Début d'engagement à la numérisation du magazine communautaire,
- Prise de photos lors d'événements ou pour alimenter la photothèque du service Communication,
- Prêt de matériel pour les événements tels que des inaugurations protocolaires et événements communaux.

Supports de communication

- Conception et impression des différents supports de communication de l'École intercommunale de Musique (affiches de concerts en format A1/A3/A4, flyers, brochures, diplômes pédagogiques, annonce des événements via les médias sociaux et la presse),
- Conception des supports de communication (affiches, invitations presse et communiqués de presse) des expositions organisées à la Capitainerie du port de plaisance de Gallician,
- Réalisation d'affiches, dépliants, brochures, kakémonos et livret d'accueil pour les différents services de la Communauté de communes tels que le service Développement Économique, service Habitat, service Développement touristique, service Gestion des déchets, service Prévention Hygiène et Sécurité, service Ressources Humaines, service Restauration Scolaire) selon les demandes et projets soumis au service Communication.

PERSPECTIVES 2023

- Modernisation des documents administratifs du service de la Restauration scolaire, de l'École intercommunale de musique de Petite Camargue et du service Prévention Hygiène et Sécurité,
- Établir le cahier des charges pour poursuivre l'avancée du projet de refonte du site web www.petitecamargue.fr,
- Création d'un trombinoscope des agents du service de la Restauration scolaire et à terme, de tous les agents de la collectivité,
- Création d'un calendrier prévisionnel,
- Création d'une fiche de procédure et d'un visuel pour informer les agents des démarches à suivre pour tout événement relatif à la vie de la collectivité,
- Actualisation du marché public des prestations d'impression de documents techniques et administratifs et du site web de la collectivité (refonte et maintenance), en relation avec le service Affaires juridiques et Commande publique,
- Refonte des menus du service de la Restauration scolaire,
- Conception des maquettes graphiques de la signalétique de l'Espace France Services et de la Communauté de communes de Petite Camargue sur le même site,
- Création et diffusion des supports de communication pour l'inauguration de l'Espace France Services,
- Réflexion, gestion et conception d'un projet de valorisation de l'alimentation durable dans les restaurants scolaires de Petite Camargue et des producteurs locaux,
- Diffusion de l'information et sensibilisation des administrés à la numérisation du magazine communautaire pour une distribution non automatique par système de boîtier en 2024.

POLICE INTERCOMMUNALE

La Police Intercommunale de Petite Camargue exécute, sous l'autorité du Président de la Communauté de communes et des maires des communes qui la composent, les missions de police administrative en matière de prévention et de surveillance générale de la commune.

Sous l'autorité du Procureur de la République, elle remplit les missions de Police judiciaire en constatant par procès-verbaux ou rapports les infractions aux différents règlements et lois. Elle assure également l'exécution des arrêtés de Police des Maires et constate les infractions aux obligations ou interdictions de ces actes. Elle fait respecter les dispositions des Codes et lois dont ils ont compétence et rédige les procès-verbaux correspondant aux contraventions et délits constatés.

Dans le cadre de crime ou de délit flagrant puni d'une peine d'emprisonnement, elle appréhende l'auteur et l'accompagne devant l'Officier de police judiciaire territorialement compétent.

Au fil des années, la Police Intercommunale de Petite Camargue n'a cessé d'évoluer et de se moderniser, tant au niveau des moyens matériels mis à sa disposition, que des missions de plus en plus variées qui lui sont confiées.

Aujourd'hui, les agents de la Police intercommunale sont des acteurs incontournables du paysage « policier » et travaillent en complémentarité avec les services de l'État (Gendarmerie Nationale, Sapeurs-Pompiers, Polices municipales locales et Douane).

MATÉRIEL

- Cinémomètre pour les contrôles de vitesse
- Un éthylotest
- Test salivaire pour contrôle de stupéfiants
- Verbalisation électronique (2 PVE)
- Matériel administratif (ordinateurs, bureaux, imprimante)
- Logiciel police (YPOLICE)
- Logiciel Accès aux Fichiers
- Lecteur de puces animalières

MISSIONS

Les missions de la Police municipale intercommunale sont identiques aux missions dévolues aux Polices municipales : le bon ordre, la sûreté, la tranquillité, la sécurité, la salubrité et, d'une manière générale, la protection des personnes et des biens. Son action, fondée sur la prévention et la proximité, amène la Police municipale intercommunale à être très présente sur le terrain. Elle joue ainsi un véritable rôle de facilitateur au service des Maires et de la population.

MISSIONS

- Veiller et prévenir pour le maintien du bon ordre, de la sécurité et de la salubrité publique (appliquer et contrôler le respect des pouvoirs de police des maires sur le territoire communautaire, veiller à l'encadrement, le déroulement et la sécurisation des diverses manifestations et événements organisés sur le territoire, assurer une information préventive sur la réglementation en vigueur auprès des administrés, surveiller la sécurité aux abords des écoles),
- Appliquer les pouvoirs de police des maires notamment en matière d'urbanisme et d'environnement,
- Assurer la surveillance générale des bâtiments communautaires,
- Travailler en coopération avec les services de la Gendarmerie Nationale (prévention routière, contrôles de vitesse...) et les services des polices municipales du territoire.

MISSIONS SPÉCIFIQUES

- Concourir à la bonne exécution des pouvoirs de police des Maires (respect des arrêtés, conseil, etc.)
- Renfort des polices d'Etat et municipales sur le territoire de la Communauté de communes de Petite Camargue
- Surveillance des bâtiments, voiries, et espaces communautaires
- Relevé des infractions urbanistiques et des infractions liées à l'environnement
- Surveillance des festivités organisées par les communes / Maintien de l'ordre
- Secours et assistance aux personnes notamment lors d'événements climatiques (inondations, incendies).
- Concours à la Politique de sécurité routière et intervention sur les accidents de la circulation routière

Défense et protections :

- Armement de catégorie B (Pistolet Semi-Automatique CZ P07)
- 1 pistolet à impulsion électrique
- Armement de catégorie D (Bâtons de défense BTM, Lacrymogène moins de 100ml et de plus de 100ml, Tonfas)
- Gilet pare-balles
- Système de communication de radio interne et interopérabilité avec les communes de la Communauté des communes de Petite Camargue

- Caméras piéton

Véhicules :

- 1 véhicule de type Suzuki Vitara
- 1 véhicule de type DUSTER

MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

- Récolement urbanisme
- Accompagnement des bus scolaires
- Présence train à 1€
- Surveillance des groupes scolaires
- Surveillance des espaces naturels (prévention incendie / dépôts sauvages / préservation de la biodiversité)
- Sécurité routière / écoles
- Divagation d'animaux (chevaux et taureaux)



MOYENS HUMAINS

- 1 Responsable de Service
- 4 Agents de police municipale :
 - 2 Brigadiers chefs principaux
 - 2 Gardiens brigadiers

RÉTROSPECTIVE 2022

40

rapports
d'information

12

mises à disposition
(interpellations)

5

rapports d'assistance
à personne
en danger

8

procès-verbaux
d'urbanisme transmis à
Monsieur le Procureur
de la République

3

procès-verbaux
de dépôts sauvages trans-
mis à Monsieur le Procureur
de la République

10

rapports de constatation
transmis aux communes
(requalification par les com-
munes/PV)

204

visites de conformité/urba-
nisme

71

verbalisations/infractions
routières

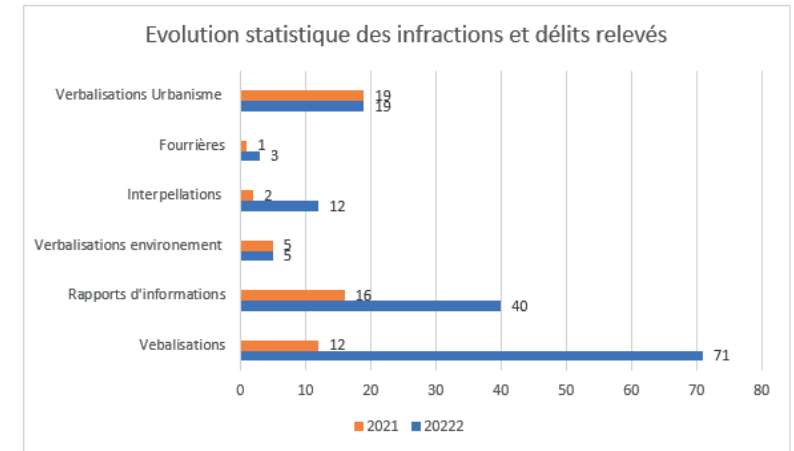
2

verbalisations/incivilités
(jet de détritux sur la voie
publique)

3

fourrières

ÉVOLUTION 2021 / 2022 :



PRÉSENCE SUR LES FÊTES ESTIVALES :

- 54 jours [officiels] de fêtes votives/et de grandes manifesta-
tions taurines,
- 66 jours (hors temps de travail régulier et hors horaires déca-
lés/semaines de fête votive : week-ends et jours fériés),
- Entre juin et septembre : 914 HS effectuées (environ 183h/
agent).

PERSPECTIVES 2023

- Recrutement d'un agent supplémentaire
- Acquisition d'un auxiliaire canin
- Achat d'un radar pédagogique et de comptage.





DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



MISSIONS SERVICE DES ASSEMBLÉES

- Conseil, assistance de la Direction Générale et de la Présidence,
- Impulsion, organisation de la mise en œuvre des plans d'action en fonction des objectifs définis par la Présidence, la Direction Générale,
- Assurance de l'interface Présidence/Élus Communautaires,
- Aide et conseil aux différents services de la Collectivité,
- Élaboration des actes et documents administratifs,
- Organisation, préparation, gestion et assurance du suivi de l'assemblée délibérante (préparation de l'ordre du jour, des convocations adressées aux élus communautaires, élaboration du compte-rendu, du procès-verbal de séance et suivi des actes),
- Assurance de l'enregistrement des actes administratifs de la Communauté de communes et leur transmission au contrôle de légalité en Préfecture,
- Élaboration des registres des actes administratifs,
- Organisation, préparation, gestion et assurance du suivi des Bureaux Communautaires, des Commissions Thématiques Communautaires et autres réunions (préparation de l'ordre du jour, convocations adressées aux élus, élaboration du compte-rendu),
- Planifier, organiser et participer aux réunions de responsables de service.



MOYENS HUMAINS

- 1 Responsable de service
- 1 Adjointe à la responsable de service
- 1 Standardiste/agent polyvalent de l'administration générale
- 1 Agent polyvalent d'accueil
- 2 Agents d'entretien polyvalent des collectivités

EN CHIFFRES :

9

Conseils de
Communauté

128

Délibérations

38

Décisions

10

Conférences
des maires

9

Bureaux
Communautaires

40

Commissions
thématiques

19

Autres réunions
(Comité des Maires, CLECT, COPIL,
COTECH,...)

MISSIONS ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Accueil physique et téléphonique du public de la collectivité,
- Renseignements et orientation des usagers vers les services et organismes compétents,
- Réception, enregistrement, distribution et expédition du courrier,
- Planification et suivi de l'entretien du siège,
- Gestion des produits d'entretien des bâtiments communautaires (commande/livraison des produits et tenue des stocks),
- Définition des besoins en mobilier, matériels de bureau et équipements des agents de la Collectivité,
- Planification de la gestion des locaux et des équipements du siège,
- Conception des outils de planification et des procédures de contrôle,
- Gestion des archives intermédiaires et définitives de la collectivité.

EN CHIFFRES :

2688

courriers établis

4289

courriers traités

RÉTROSPECTIVE 2022

- Poursuite de la procédure de dématérialisation des actes administratifs : transmission des convocations pour les Bureaux Communautaires via IDELIBRE,
- Réalisation du registre des délibérations,
- Mise en application de la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales,
- Mise en place de la réservation des salles et des véhicules via OUTLOOK,
- Aménagement d'un vestiaire pour les agents d'entretien au siège.

PERSPECTIVES 2023

- Mise en place d'une Gestion Électronique du Courrier, d'une Gestion Electronique de Documents et d'un Système d'Archivage Electronique en lien avec le service Informatique,
- Archives communautaires : poursuite de la gestion des éliminations,
- Vitrierie des bâtiments communautaires : poursuite de la gestion de nettoyage des vitres,
- Inventaire du mobilier des bâtiments communautaires,
- Récupération du marché de petites fournitures de bureau.

PRÉVENTION HYGIÈNE ET SÉCURITÉ



MISSIONS

L'assistant de prévention contribue à assister et à conseiller l'autorité territoriale et les responsables de service dans la mise en place de la démarche d'évaluation des risques et d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail visant à :

- Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents,
- Améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents,
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre,
- Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières et à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail dans tous les services.



MOYENS HUMAINS

- 2 Assistantes de prévention

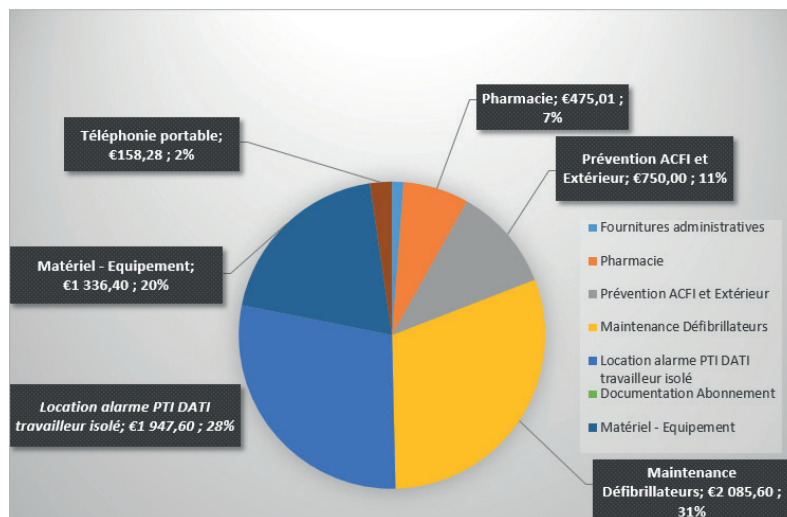
RÉTROSPECTIVE 2022

SANTÉ DU TRAVAIL

- Intervention à la restauration scolaire d'Aimargues pour effectuer la levée des réserves à la suite du rapport de la Sous-Commission départementale contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- Visite annuelle d'inspection en date du 05 avril 2022 de Monsieur Jamal Abbadi, agent chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI), réunion de présentation de la démarche et du retour sur les actions engagées par la collectivité, visite de locaux à l'École intercommunale de Musique et bilan de la visite.
- Mise en place de gilets guide-file et serre-file pour l'École de Musique et réalisation d'un exercice d'évacuation en collaboration avec le SDIS 30 de VAUVERT et la Police Municipale Intercommunale.
- Mise en place de la signalétique sur les différents sites pour situer les défibrillateurs notamment :
 - L'École intercommunale de musique,
 - La cuisine centrale,
 - Le port de plaisance de Gallician,
 - Le siège de la collectivité.
- Réapprovisionnement des trousseaux à pharmacie dans les services suivants :
 - Le siège de la collectivité,
 - Le service Environnement,
 - Les 4 déchèteries,
 - Le service Patrimoine,
 - Le port de Gallician,
 - L'École intercommunale de musique,
 - la Police Municipale Intercommunale.
 - L'Espace France Services.

- Accompagnement du diagnostic des risques psychosociaux et de son plan d'action.
- Mise en place d'un dispositif travailleur isolé en cas d'agression, malaise et d'absence de mouvement pour plusieurs services de la collectivité :
 - Les 4 déchèteries,
 - SPANC,
 - Port de Plaisance de Gallician,
 - Les agents d'entretien du siège,
 - le service Environnement,
 - la cuisine centrale.
- Présentation du service Prévention Hygiène et Sécurité le 30 septembre 2022 lors de la réunion de rentrée du service Restauration scolaire.
- Mise en place d'un défibrillateur à l'Espace France Services et déclaration sur la Bande de Données Nationales pour géolocalisation.
- Visite sur sites en date du 28 novembre 2022 avec Monsieur Jamal ABBADI ACFI du CDG 30 et Madame Brigitte MEILLAN infirmière du CDG 30 sur les conditions de travail :
 - Cuisine centrale ;
 - École de musique.
- Mise en place de bouchons d'oreilles thermoformés pour les agents de :
 - L'école de musique,
 - GEMAPI.

DÉPENSES PRÉVENTION 2022



DOCUMENTATIONS

- Mise à jour du Document Unique intégrant les nouvelles situations de risque professionnel des différents services et la réorganisation des services communautaires en octobre 2022. Présentation et validation au CHCST le 17 novembre 2022 et validation au Conseil Communautaire le 12 décembre 2022.
- Préparation et réalisation du rapport annuel d'activités 2022.
- Création et mise en place de classeur pour le Registre de Sécurité et intégrer les rapports et contrôles obligatoires.
- Création et mise en place pour tous les services concernés de la Collectivité d'un Plan de Prévention, d'un Permis Feu et d'un Protocole Chargement/Déchargement.

PERSPECTIVES 2023

- Mise à jour du Document Unique des Risques Professionnels intégrant la mise à jour des services communautaires et les risques psychosociaux.
- Suivi des formations obligatoires en collaboration avec l'agent chargé des Formations, Emploi et Compétences dans le service Ressources Humaines, concernant : CACES, habilitation électrique, SST, gestes et postures, extincteurs, hygiène alimentaire, laïcité...
- Visites sur sites avec le service Restauration scolaire, visites de chantier auprès du service Patrimoine.
- Mise en place du livret d'accueil Hygiène et Sécurité du travail pour les nouveaux agents ainsi que les agents de la CCPC.
- Aménagement d'une salle de détente au sein du siège de la CCPC.
- Mise en œuvre d'exercices d'évacuation incendie pour certains sites de la Collectivité.





PÔLE ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE / HABITAT

MISSIONS AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- **Instruction des autorisations d'urbanisme** : permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager, etc. prévu par le Code de l'urbanisme. La délivrance de ces documents demeurant du ressort des maires des communes membres.
- **Participation à l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU / SCOT)** en collaboration avec les organismes chargés de leur production : les communes pour le PLU, le syndicat mixte pour le SCOT. Révision PLU Aubord et Vauvert.
- **Participation au développement économique** : amélioration et conception des zones d'activités existantes et en création.



MOYENS HUMAINS

- 1 Responsable de service
- 1 Adjointe référente ADS et Instructrice
- 3 instructrices ADS
- 1 Assistante administrative
- 1 Cheffe de projet Habitat

RÉTROSPECTIVE 2022

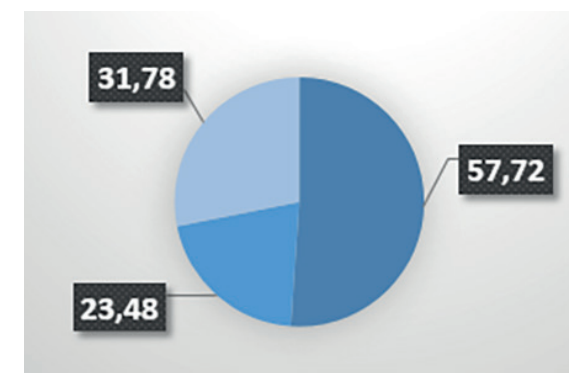
INSTRUCTIONS DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Le nombre de dossiers traités par le service Aménagement de l'Espace durant l'année 2022 est resté stable (+ 1.65 %) par rapport à 2021. Le nombre de permis de construire a baissé de 10 %, ainsi que les certificats d'urbanisme (- 2.1 %), les déclarations préalables ont, en revanche, augmenté de 16 %.

DOSSIERS	Aimargues	Aubord	Beauvoisin	Le Cailar	Vauvert	Total
P.A.	2	1	0	1	3	7
P.C.	14	8	22	7	54	105
P.C.M.I.	8	3	53	5	59	128
D.P.	139	44	165	77	218	643
C.U.a	213	43	154	108	463	981
C.U.b	0	1	0	0	2	3
P.D.	0	0	2	1	2	5
DAACT	39	3	19	4	28	93
Total dossiers	415	103	415	203	829	1965

Nombre d'actes réalisés dans le cadre du service commun sur la période du 1er novembre 2021 au 1er novembre 2022

LE SERVICE APPLICATION DROIT DES SOLS FACE À LA DÉMATÉRIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME



■ CU ■ DP ■ PC

Pourcentage des dossiers déposés par voie dématérialisée sur le nombre total de dossiers en 2022

EN CHIFFRES :

1965

Demandes d'autorisation d'urbanisme

233

Permis de conduire

643

Déclarations préalables

984

Certificats d'urbanisme

PERSPECTIVES 2023

- Travail sur l'archivage numérique des autorisations d'urbanisme,
- Travail sur les récolements.

MISSIONS HABITAT

- Suivi du programme de subventions pour la **rénovation des façades** : défini par un règlement de 2015, ce programme permet dans un périmètre restreint sur chacune des cinq communes de bénéficier de subventions communautaires pour la rénovation des façades.
- Mise en place, suivi et évaluation de la **Conférence Intercommunale du Logement (CIL)**, qui a pour objectif de définir la politique intercommunale d'attribution de logements au sein du parc locatif social.
- Pilotage d'une **Opération programmée d'amélioration de l'Habitat Copropriété Dégradée (Opah-CD)** sur une résidence située dans le Quartier Politique de la Ville (QPV) de Vauvert. Cette opération a débuté en 2020 et est prévue sur une durée de 5 ans.
- Mise en œuvre d'une politique de l'habitat en faveur de la **rénovation des centres anciens**.
- Financement du **Guichet Rénov'Occitanie**.

RÉTROSPECTIVE 2022

LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT

Création d'une grille de cotation de la demande en logement social permettant :

- d'objectiver le traitement de la demande,
- d'améliorer la transparence et l'égalité de traitement entre les demandeurs.

C'est un outil d'aide à la décision pour la désignation des candidats permettant de guider les décisions en commissions d'attribution. La CCPC a travaillé de concert avec l'ADIL, Nîmes Métropole et Alès Agglomération pour définir une grille commune, facilitant le travail des bailleurs et des EPCI.

GUICHET RÉNOV'OCCITANIE :

- Permanences proposées 2 fois par mois à Aimargues et Vauvert : 144 actes métiers ont été réalisés en 2022.

ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE SUR LA RÉNOVATION DES CENTRES ANCIENS :

- Diagnostic des 5 communes ayant permis d'entrevoir la nécessité de mettre en œuvre une Oprah-RU sur le territoire,
- Études de faisabilité avec présentation de deux scénarios au COFIL,
- Programmation des opérations avec un premier calibrage rendu par le bureau d'études,
- Pilotage avec organisation de 2 COFIL et une COTECH,
- Mise en place de 2 ateliers afin de faire connaître le dispositif auprès des habitants.

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – COPROPRIÉTÉ DÉGRADÉE LE MONTCALM :

- Communication : Permanences 2 fois par mois et journaux de projet.
- Soutien aux instances : Participation aux réunions du Conseil Syndical.
- Accompagnement social.
- Travail sur les impayés : commissions impayées tenues chaque trimestre avec le syndic.
- Assistance technique à la réalisation des travaux : Mission de maîtrise d'œuvre et coût des travaux.
- Restructuration urbaine et immobilière de la copropriété.
- Comité technique et Comité de Pilotage tenus en 2022.

SUBVENTIONS FACADES :

- 10 dossiers déposés dont 2 irrecevables.
- 6 dossiers subventionnés (3 de 2022, 2 de 2021 et 1 de 2020) pour un montant total de 10 408,64 €.

PERSPECTIVES 2023

- Vote des travaux de requalification de la copropriété du Montcalm dans le cadre de l'Opah-CD,
- Lancement de l'Opah-RU,
- Validation de la grille de cotation dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement,
- Ouverture du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La compétence développement économique de la Communauté de communes de Petite Camargue s'exerce à travers :

- Les actions de développement économique, les aides aux entreprises doivent être compatibles avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII),
- La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires,
- La politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
- La promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme,
- Les actions en matière d'emploi, d'insertion et de formation professionnelle.

MISSIONS :

Accueil des entreprises :

- Zones d'activités (création, intégration, gestion et entretien),
- Immobilier d'entreprise (commercialisation, baux, Espace Emploi Entreprises),
- Impôts économiques,
- Accompagnement à l'implantation.

Accompagnement des projets d'entreprise :

- Interlocuteur entreprise et porteurs de projets,
- Viabilité du projet : chambres consulaires,
- Recherche de financement : Initiative Gard, abondement fonds LEADER.

Contrat Ville :

- Cosignataire du Contrat Ville,
- Partenaire financier : co-financement des actions répondant à l'Appel à projets annuel.

Emploi, Insertion, Formation :

- Action référente de parcours : accompagnement du public bénéficiaire du RSA,
- Mission Locale Jeunes : membre du Conseil d'Administration, participation au financement de fonctionnement de la structure,
- CFPPA : partenaire financier, participation au Comité Territorial.

EN CHIFFRES :

Les entreprises en Petite Camargue
Activité marchandes hors agriculture
(source INSEE - sirene 2022)

2 288
établissements

- Répartition par secteur d'activité :
Information et communication : **1.9%**
Activités financières et d'assurance : **2.6%**
Activités immobilières : **4%**
Autres activités de service : **10%**
Industrie manufacturière : **11.2%**
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien : **12.9%**
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale : **13.3%**
Construction : **17.7%**
Commerce de gros et de détail, transport, hébergement et restauration : **26.4%**



MOYENS HUMAINS

- 1 Responsable de service
- 1 Assistante de projet développement économique
- 1 Référente parcours RSA

RÉTROSPECTIVE 2022

ACCOMPAGNEMENT/RENCONTRE DES ENTREPRISES

- Signature partenariat CCI du Gard : mise en place de la permanence d'un développeur économique consulaire destiné à accueillir les porteurs de projet de création et développement d'entreprises.
- L'adhésion de la Communauté à l'association Initiative Gard a permis de financer 1 création d'entreprise. 9 000 € de prêt à taux 0% ont été injectés dans l'économie locale.
- Accompagnement des entreprises endogènes en recherche de foncier.
- Participation au forum de création d'entreprises Pôle Emploi. 200 personnes ont été reçues et conseillées par les différents exposants/partenaires. 100 personnes ont assisté à la conférence organisée par la CCI.
- Visites d'entreprises : Royal Canin, Stranic, Bleu Cerise, St Mamet.

ZONES D'ACTIVITÉS

ZAC Côté Soleil, actes authentiques signés :

- Lot 2 – M. GOUDET – 2 400 m² - 180 075,00 €
- Masse 10 – RESOTAINER – 18 050 m² - 1 497 486,00 €
- Lot 7 – M. PAULET – 2 531 m² - 277 125,00 €

ZAC Pôle des Costières, acte authentique signé :

- Lot 5 – M. ESTEBAN – 2 839 m² - 98 797,20 €

Zone industrielle de Vauvert :

- Promesse de vente signée avec M. BONIFACE concernant l'ensemble immobilier sis Avenue Ampère à Vauvert (1 658 m² - 165 000 €) - une activité de grossiste en viande y sera implantée.
- Compromis de vente signé avec M. DERNIER concernant un terrain en zone industrielle de Vauvert (4 850 m² - 133 100,00 €) et permettra d'accueillir une activité de fabrication et commercialisation de trottinettes électriques.

Extension de la zone industrielle de Vauvert.

Requalification de la Voie d'Aubord :

En vue de réserver cet accès aux poids lourds desservant la zone industrielle de la Voie d'Aubord :

- Réalisation d'une étude de comptage des flux de véhicules sur la zone industrielle (voie d'Aubord).
- Signature des acquisitions foncières nécessaires pour l'élargissement de cette voie
 - M. GENTES – 15 972 m² - 78 116,96 €
 - M. GENTES – 2 014 m² - 11 154,19 €
 - Indivision COMBES – 535 m² - 3 054,66 €
 - Mme FILHOL et M. DUMAS – 849 m² - 6 413,60 €

Zone d'activité la Grand'Terre à Aubord :

- Mise à jour de la signalétique de la zone

EMPLOI/INSERTION/FORMATION

Action Référente de parcours RSA 2022

En 2022, l'action référente de parcours s'est inscrite dans le cadre du plan de stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi :

- 44 bénéficiaires du RSA du territoire rencontrant des freins à l'emploi ont été accompagnés
- 11 contrats signés
- 5 intégrations sur des formations pré-qualifiantes ou qualifiantes
- Maintien des partenariats avec Pôle emploi Vauvert, l'AFIG SUD et AIRELLE sur le volet de l'emploi et le CFPPA de Vauvert sur la formation
- Collaboration sur le champ du social, du numérique, de la mobilité, de la santé et de l'éducation avec les partenaires locaux (RIVES, CD30, AMS GRAND SUD, CALADE, ACEE)

Accompagnement des jeunes

À travers le versement d'une subvention de fonctionnement de plus de 46 000 € à la Mission Locales Jeunes, la Communauté de communes de Petite Camargue est investie dans l'accompagnement des jeunes :

- 534 Jeunes accompagnés - 4363 entretiens réalisés,
- 78 Propositions d'offres d'emploi,
- 86 Propositions de formation,
- 584 581 € Aides et allocations attribuées.

Création de l'Espace France Services Petite Camargue

En 2021, la Communauté de communes a lancé le projet de création d'un Espace France Services. Ce guichet unique de proximité regroupant sur un site des permanences de plusieurs administrations (santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi) permettra d'accompagner les usagers dans toutes les démarches administratives du quotidien.

- Lieu d'implantation : ancien Centre d'Hébergement, situé au cœur du quartier Prioritaire de la Politique de la Ville.
- En juillet 2022, l'Espace France Services de la Communauté de communes de Petite Camargue a été labellisé par la Préfète du Gard, Mme Marie-Françoise LECAILLON.
- Les travaux d'accessibilité au public ont été engagés et dès septembre 2022 les services Développement Economique et Aménagement de l'Espace et Habitat ont intégré ce bâtiment.

PERSPECTIVES 2023

- Extension de la zone industrielle de Vauvert : la finalisation des inventaires naturalistes permettra de définir un périmètre d'aménagement, travaillé de concert avec les services de l'Etat,
- Ouverture de l'Espace France Services Petite Camargue : après avoir été labellisé, la finalisation des travaux de mise en accessibilité de ce lieu d'accueil des usagers permettra une ouverture du service courant du 1er semestre 2023,
- Lancement de l'inventaire des zones d'activités du territoire conformément à la loi Climat et Résilience du 22 août 2021.

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

MISSIONS :

Le service Tourisme pilote et anime les actions de développement touristique sur le territoire intercommunal, secteur économique important en Petite Camargue, notamment :

- Aménagement et équipements touristiques du territoire,
- Exploitation du port de Gallician sous concession de Voies Navigables de France,
- Gestion et entretien du réseau local de balades et randonnées sous convention de partenariat avec le Département du Gard,
- Suivi de la délégation de service public à l'Office de Tourisme Cœur de Petite Camargue,
- Accompagnement du déploiement des projets touristiques partenariaux sur le territoire intercommunal.



MOYENS HUMAINS

- 1 Responsable de service
- 1 Agent portuaire à l'année
- 2 Agents portuaires saisonniers

EN CHIFFRES :

282 km d'itinéraires pédestres et cyclables en Petite Camargue (dont 117,2 km sous gestion de la CCPC).

2515 lits touristiques répartis comme suit :

- Aimargues : **922** lits - **37%** des lits en Petite Camargue
- Aubord : **54** lits - **2%**
- Beauvoisin : **191** lits - **8%**
- Le Cailar : **164** lits - **7%**
- Vauvert : **1184** lits - **46%**

196 884 nuitées (adultes) déclarées par les hébergeurs touristiques
Panier moyen du visiteur touristique dans le Gard : **47€** par personne et par jour (source Gard Tourisme - 2019).

RÉTROSPECTIVE 2022

RÉSEAU LOCAL DE BALADES ET RANDONNÉES :

- Lancement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- Réalisation du diagnostic des sentiers,
- Démarrage de la mission de reprise du balisage de l'ensemble du réseau.

OFFICE DE TOURISME CŒUR DE PETITE CAMARGUE :

- Préparation de l'intégration de l'Office de tourisme Cœur de Petite Camargue au sein des services intercommunaux pour le 1er janvier 2023 : forme juridique, statuts, gouvernance, reprise du personnel, budgets, plan d'action...
- Mise à disposition de la responsable de service pour moitié de son temps à la direction de l'Office de Tourisme à compter de mars 2022.

ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS PARTENARIAUX :

- Participation aux travaux du Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise pour la définition et la mise en œuvre du schéma de stationnement et de circulation et du schéma d'interprétation du Grand Site de France de la Camargue gardoise,
- Participation aux consultations de la Région Occitanie pour la définition du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2022 – 2028 et du Département du Gard pour la définition du Schéma Départemental du Tourisme 2023-2028.

PERSPECTIVES 2023

Réseau local de balades et randonnées :

- Finalisation de la reprise complète du balisage et de la signalétique du réseau local de randonnées, modification d'itinéraires le nécessitant (sécurisation de parcours, actualisation des itinéraires le long de la ligne grande vitesse...),
- Réédition partenariale du cartoguide de la collection départementale.

Office de Tourisme Cœur de Petite Camargue :

- Intégration de l'Office de Tourisme Cœur de Petite Camargue au sein des services de la Communauté de communes sous la forme d'un service public administratif (SPA) : actualisation de l'ensemble des conventions de partenariats et des adhésions, relance des marchés publics nécessaires,
- Accompagnement de la ville de Vauvert dans la candidature au label Commune – Halte sur le Chemin de Compostelle,
- Participation aux salons de tourisme de Lyon (Salon du Randonneur) et de Toulouse (Salon des activités de pleine nature Occ'ygène), aux bourses aux dépliant départementales et partenariales,
- Animation du réseau des socioprofessionnels du tourisme partenaires de l'Office : EducTours, ateliers...
- Organisation d'événements : Challenge Mai à vélo, Journées européennes du Patrimoine.

Aménagement et équipement du territoire :

- Lancement d'une étude de diagnostic et de préconisations sur l'accueil des camping-caristes et autres véhicules aménagés.



PORT DE PLAISANCE

Ce petit port fluvial est situé dans le hameau de Gallician, sur le canal du Rhône à Sète. Il propose 38 places dont 7 réservées aux escales en été et aux hivernages en basse saison.

MISSIONS :

Le service Développement touristique de la Communauté de communes gère le port fluvial de Gallician dans le cadre d'une concession des Voies Navigables de France qui se terminera au 31 décembre 2027.

L'objectif est de développer le port et ses services au profit de l'attractivité touristique durable du territoire intercommunal.

EN CHIFFRES :

38

anneaux

1248

nuitées en escale

73%

des escales par des
bateaux de location

48.7%

de clientèle étran-
gère

RÉTROSPECTIVE 2022

LA SAISON TOURISTIQUE 2022 :

- Obtention du label Pavillon Bleu pour la 2ème année consécutive,
- Poursuite du partenariat avec Voies Navigables de France pour l'accueil des péniches-hôtel

ANIMATIONS - ÉVÉNEMENTS :

- Accueil de 5 opérations de sensibilisation de la campagne régionale Ecogestes « Fluvial » portée par le CPIE Bassin de Thau, coordinateur régional de l'action,
- Participation à l'opération « Nettoyons la Nature » avec le Comité de quartier de Gallician le 22 mai : 60 participants,
- Programmation de 8 expositions artistiques mensuelles en capitainerie d'avril à octobre.

PERSPECTIVES 2023

- Organisation d'une manifestation festive sur le port,
- Candidature aux renouvellements du label triennal Accueil Vélo et du label annuel Pavillon Bleu,
- Participation à l'étude de mise en tourisme du canal du Rhône à Sète pilotée par Voies Navigables de France.

AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS :

- Régularisation du bornage de la concession portuaire avec VNF,
- Lutte contre les nuisibles : renforcement de la lutte contre les chenilles processionnaires par la mise en place de nichoirs pour les mésanges, prédateurs naturels de ces chenilles. Ces nichoirs viennent compléter les pièges à phéromones et pièges colliers.

ÉCHOUAGE DU BATEAU D'UN PARTICULIER :

- Mise en sécurité et traitement des pollutions,
- Lancement des procédures auprès du propriétaire, des assureurs, de Voies Navigables de France et de la Préfecture du Gard.





PÔLE COHÉSION SOCIALE ET TERRITOIRE

ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE

L'École intercommunale de musique de Petite Camargue est un service culturel intercommunal dont la mission principale est de permettre l'accès à une éducation et une pratique musicale et artistique.

En tant qu'établissement d'enseignement artistique, l'École propose un apprentissage des techniques instrumentales et vocales, des pratiques collectives, une connaissance des répertoires (classique/jazz, musiques actuelles, contemporaines) et permet aux différents publics concernés de s'engager dans un parcours personnalisé de formation.

L'École de musique de Petite Camargue est ouverte à tous les publics. Elle propose un parcours d'éveil et de découverte aux plus jeunes, un premier cycle de formation pour les enfants les adolescents et les adultes, ainsi qu'un parcours de deuxième cycle pour les plus grands élèves évoluant vers une pratique autonome. Des inscriptions hors cursus sont proposées aux usagers souhaitant suivre un seul enseignement instrumental ou une seule pratique collective.

MISSIONS :

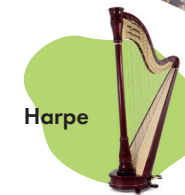
- La saison artistique valorise les enseignements de l'école via la diffusion des ensembles et des projets artistiques. Elle inclut une programmation professionnelle via les matinées musicales tout en favorisant l'ouverture aux pratiques artistiques contemporaines.
- Dans le cadre de la diffusion de ses concerts-spectacles, l'EDM s'appuie sur les acteurs du territoire pour mener des actions culturelles, des partenariats éducatifs vers des publics particuliers, ou en lien avec une démarche interdisciplinaire (Centre social, Ephad, théâtre, radio). L'école de musique remplit également une mission auprès des musiciens et chanteurs amateurs adultes en les accueillant au sein des orchestres, comme le Big Band, l'harmonie ou l'orchestre symphonique.
- Dans le cadre du partenariat à mener avec l'Éducation Nationale, l'École de Musique met en place des projets en direction du public scolaire, et propose des parcours d'enseignement sur l'année à l'image de l'orchestre à l'école. Ces actions d'éducation artistique et culturelle s'inscrivent dans une perspective d'élargissement et de diversification des publics mais aussi de rapprochement avec les différentes communes de la collectivité.



MOYENS HUMAINS

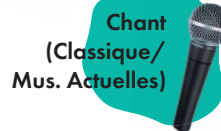
- 1 Responsable de l'École de musique
- 1 Secrétaire
- 1 Régisseur/enseignant
- 1 Gardien
- 15 Enseignants titulaires
- 8 Enseignants contractuels

DISCIPLINES INSTRUMENTALES PROPOSÉES



EN CHIFFRES :

767 élèves dont :
- 533 élèves de la CCPC et commune associée
- 234 élèves extérieurs
442 heures hebdomadaires de cours
25 disciplines enseignées
25 pratiques collectives + formation musicale C1, mi-cycle et C2



RÉTROSPECTIVE 2022

CRÉATION D'UNE HARMONIE

L'École de musique s'est engagée dans des missions d'éducation artistique.

L'année 2021/2022 a vu la création d'une harmonie (flûtes, clarinettes, saxophones, trompettes, trombones, percussions) au sein d'une classe de CE2 de l'école primaire Libération à Vauvert en partenariat avec l'AOE (Association Orchestre à l'École).

Ce projet est financé par la Communauté de communes de Petite Camargue et à hauteur de 50% par l'AOE pour l'achat des instruments. 25 élèves participaient à ce projet la première année, et 31 lors de la rentrée suivante.

PROJETS COLLABORATIFS

Des projets en coopération se sont également déroulés avec la fondation « Partage et vie » (Ephad).

Nous avons également débuté un partenariat avec l'école de Sorgues dans le cadre d'un échange entre les Big Bands. Ces partenariats sont prolongés en 2023.

PERSPECTIVES 2023

LA SAISON ARTISTIQUE

L'établissement travaille aujourd'hui à structurer la saison artistique sur une année scolaire en équilibrant le programme autour de différents types d'évènements :

- Auditions d'élèves et de petits ensembles (heures musicales et Concertinos)
- Concerts-spectacles mobilisant des orchestres de l'EDM, des collaborations et un projet de création sur une longue durée
- Matinées Musicales : concerts professionnels programmés le dimanche matin suivant un calendrier de 5 éditions par saison.

L'équipement et la gestion des ressources du Bâtiment de l'EDM, en particulier de l'Auditorium, la formation des permanents et des professeurs pour la gestion des événements ainsi que la qualité et la diversité de l'offre proposée participent pleinement de ce projet qui doit contribuer au rayonnement et au développement du projet artistique de l'école.

Pour porter les projets dans le cadre de la saison artistique, des partenariats seront engagés en lien avec le réseau professionnel de la musique, du spectacle vivant, ou encore avec le réseau des établissements d'EA du Gard et le réseau des artistes. Des collaborations avec des partenaires culturels comme Jazz à Junas, la FEMAG ou des collectivités comme la Communauté de communes de Pays de Sommières ou le département du Gard sont déjà en cours.

L'École de musique reste un lieu de rencontre et d'échange pour les artistes et est à l'écoute de cette présence artistique locale et régionale. Elle souhaite associer davantage leurs projets dans le cadre de son activité ou de la saison artistique.

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Dans la perspective de l'écriture d'un nouveau projet d'établissement, l'EDM travaille à structurer davantage les parcours pédagogiques pour permettre à tous les élèves engagés dans un cursus de bénéficier d'une large offre de pratiques collectives et d'une diversité d'approches culturelles et stylistiques. Ces expériences peuvent être menées dans différents domaines comme la culture musicale, la pratique d'ensemble, la création, le spectacle vivant, le projet personnel. L'objectif est de permettre à terme aux jeunes artistes de s'orienter dans le paysage culturel, d'accéder à une démarche autonome, ou encore, de se doter des moyens pour prolonger son parcours dans des établissements habilités à faire passer un Diplôme d'études musicales.

La rentrée 2023 sera consacrée à l'harmonisation des parcours pédagogiques autour de ces enjeux, pour que tout élève et particulièrement les jeunes élèves puisse avoir accès à un projet de pratique collective au moins une fois dans l'année, que le Développement des Pratiques Collectives puisse s'opérer également en direction du secteur scolaire, et enfin qu'il soit possible de monter une offre stable de Cycle 2 en direction des pré-ados, ados et jeunes adultes qui représentent un potentiel et une demande incontournables pour un établissement d'enseignement artistique.

ÉTUDES TECHNIQUES

MISSIONS :

- Direction, pilotage et coordination technique des projets et chantiers,
- Mise en œuvre des orientations stratégiques du patrimoine bâti de la collectivité composé de 33 locaux pour une superficie totale de 10266 m² et non bâti : terrains, zones industrielles, voiries (73 kilomètres) et ses accessoires (fossés, talus, petits ouvrages d'art, éclairage public), d'espaces verts et d'espaces publics, parcours sportifs, installation terminale embranchée,
- Gestion, maintenance et entretien des réseaux secs (France Télécom, fibre optique) et humides (eau brute, eau potable, eaux usées, eaux pluviales),
- Gestion des contrats de contrôle règlementaire (électricité, gaz, extincteurs, sécurité incendie) et maintenance (chaufferies climatisation) des bâtiments,
- Pilotage des interventions externalisées en lien avec les partenaires institutionnels, les concessionnaires, les utilisateurs, les usagers, les services internes,
- Faire bénéficier de son expertise les élus, responsables de service et coordinateurs de projet de la collectivité,
- Pilotage du volet énergie du Plan Climat Energie Territorial (PCAET).



MOYENS HUMAINS

- 1 Agent titulaire

RÉTROSPECTIVE 2022

- Renouvellement du marché à bons de commande des voiries communautaires,
- Réunion Conseil Syndical copropriété « le Valvert »,
- Réunion Conseil Syndical « la Salicorne »,
- Projet d'extension Super U à Aimargues, Aménagement d'un carrefour pour accéder au Super U sur la rue des Courlis (voie communautaire),
- Projet de la nouvelle cuisine centrale intercommunale,
- Projet de la plateforme logistique en ZI de Vauvert,
- Tranche deux de la ZAC Côté Soleil à Vauvert,
- Lancement du projet de réfection du Pont de Gouzilles à Beauvoisin,
- Pilotage de l'étude de solidité du bâtiment « Maison Locale Jeunes » de Vauvert,
- Renouvellement du marché de maintenance de l'éclairage public,
- Visites et diagnostics au Centre d'Hébergement,
- Pilotage d'études de diagnostic amiante (voiries et bâtiments).



INTERVENTIONS

- Pilotage de la Commission
- Voiries et mise en œuvre des diagnostics, études et travaux,
- Pilotage de la maîtrise d'œuvre externalisée,
- États des lieux en fin de travaux pour la fibre optique et réseaux divers (secs et humides) sur voiries,
- Études pour la pose d'une martellière à Aimargues,
- Études d'éclairage public optimisé,
- Pilotage du marché de balayage mécanisé des zones industrielles.



PERSPECTIVES 2023

- Travaux sur voiries communautaires et de ses accessoires,
- Mise en accessibilité des bâtiments communautaires (exécution de l'Ad'Ap),
- ITE (Installation Terminale Embranchée) : travaux de maintenance et d'entretien,
- Rénovation des éclairages au pôle Patrimoine/Environnement et au siège communautaire,
- Rénovation du bâtiment du service Environnement,
- Aménagement du « Tourne à gauche » rue des Courlis à Aimargues pour accéder au supermarché « SUPER U »,
- Suivi des travaux de la nouvelle cuisine centrale intercommunale,
- Suivi des travaux du « Pont des Gouzilles » à Beauvoisin.

MISSIONS :

- Entretien, maintien et gestion du patrimoine intercommunal bâti composé de 33 locaux pour une superficie totale de 10266 m² et non bâti : terrains, zones industrielles, voiries et ses accessoires (fossés, talus, petits ouvrages d'art), d'espaces verts et d'espaces publics,
- Gestion, maintenance et entretien des réseaux secs (France télécom, fibre optique) et humides (eau brute, eau potable, eau usée, eau pluviale),
- Aide et support technique aux différents services. Présence aux réunions de chantier des opérations de construction et d'aménagement,
- Gestion des contrats de contrôle règlementaires (électricité, gaz, extincteurs, sécurité incendie) et maintenance (chaufferies, climatisation) des bâtiments,
- Relation avec les élus, les usagers, les concessionnaires, et différents services de la collectivité et de ses communes,
- Entretien et gestion du parc de véhicules,
- Mise en conformité des installations électriques des bâtiments,
- Gestion des barrières taurines et anti-intrusion,
- Maintenance des parcours sportifs sur les 5 communes,
- Vidange, sur demande, des eaux grises des bateaux du port de Gallician.

RÉTROSPECTIVE 2022

- Travaux sur l'installation terminale embranchée (ITE),
- Entretien des espaces verts des zones industrielles en régie et en externalisation avec des entreprises adaptées,
- Entretien du port de Gallician et de la halte nautique, entretien des espaces verts,
- Participation à la réhabilitation du port de Gallician,
- Travaux de maintenance de la halte nautique et du port (petites réparations),
- Vidange des eaux grises des bateaux du port de Gallician,
- Entretien et maintenance de l'Office de Tourisme (petites réparations, espaces verts),
- Travaux de maintenance et d'entretien au bâtiment du service Environnement, entretien des espaces verts,
- ZI de Vauvert : travaux de maintenance et d'entretien courant,
- ZAC Côté Soleil (Vauvert) : travaux de maintenance et d'entretien courant,
- ZAC des Costières (Vauvert) : travaux de maintenance et d'entretien courant,
- ZI La Peyre (Aimargues) : travaux de maintenance et entretien courant,
- Mission Locale Jeunes / Maison de la Justice et du Droit : divers petits travaux de maintenance,
- 4 déchèteries : entretien des espaces verts, entretien du courant électrique, vandalisme,
- Restaurants scolaires : travaux de maintenance et d'entretien sur l'ensemble des cantines, livraison des repas en cas de nécessité, entretien des espaces verts à la cuisine centrale ainsi que les cantines d'Aimargues et Le Cailar,
- Véhicules professionnels : entretien, maintenance, réparation,
- École intercommunale de musique : travaux d'entretien et de maintenance, entretien des espaces verts,
- Poste de police intercommunale : travaux de maintenance,
- Siège communautaire : maintenance générale du bâtiment,
- Préparation et mise en place d'inaugurations et diverses manifestations protocolaires,
- Logistique mobilière (conseils, cérémonies, réunions),
- Utilisation (pour l'ensemble des agents) d'un logiciel spécifique au service,
- Utilisation d'un logiciel spécifique au traitement des bons de commande et des factures,
- Entretien des parcours sportifs sur les 5 communes,
- Création et travaux de voiries en régie sur 73 kms répertoriés : chemins tout venant, enrobés à froid, élagage.

EN CHIFFRES :

Estimation du temps de travail par secteur

VOIRIE

1160

heures

BÂTIMENTS

3440

heures

ESPACES VERTS

2585

heures

PORT

552

heures

RESTAURATION SCOLAIRE

756

heures

DIVERS

1350

heures

(aménagement, déménagement,
soudures, fabrication, montage)



PERSPECTIVES 2023

- Travaux sur voiries communautaires,
- Mise en accessibilité des bâtiments communautaires (exécution de l'Ad'Ap),
- ITE (installation Terminale Embranchée) : travaux de maintenance,
- Déménagements de certains services : travaux préparatoires des locaux, déménagement et mise en place des meubles et du matériel.



MOYENS HUMAINS

- 1 Responsable de service
- 1 Assistante administrative
- 1 Chef d'équipe
- 4 Agents techniques

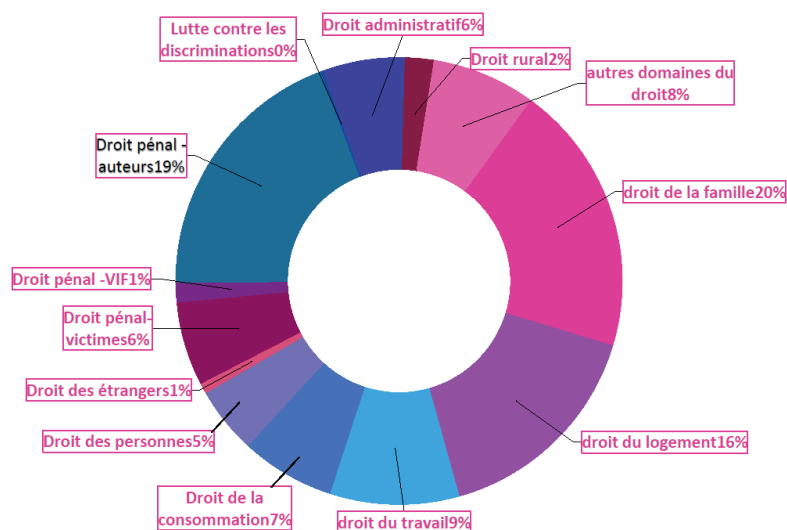
MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

La Maison de Justice et du Droit (MJD) de Vauvert réserve à tous les habitants et notamment aux habitants de la Communauté de communes de Petite Camargue, un accueil permanent gratuit et en toute confidentialité, participant ainsi à un meilleur accès au droit dans le département.

Elle assure une présence judiciaire de proximité pour tous et concourt à la prévention de la délinquance, l'aide aux victimes et à l'accès au droit.

MISSIONS

- Informer les usagers sur leurs droits et obligations
- Accompagner les usagers dans leurs démarches
- Aider les victimes
- Participer à la justice de proximité
- Favoriser la résolution amiable des litiges
- Instaurer une politique pénale de proximité



INTERVENANTS

- A.D.I.L (Association Départementale d'Information sur le Logement) : information juridique, financière et fiscale sur les questions relatives au droit du logement.
- C.I.D.F.F. (Centre d'Information des Droits de la Femme et de la Famille) : accueil, écoute et information se rapportant au droit de la famille.
- A.G.A.V.I.P (Association Gardoise d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales) : a pour mission l'accueil, l'information des victimes sur leurs droits, et leur orientation vers les professionnels du droit.
- Conciliateur de Justice : il aide à résoudre vos litiges du quotidien (consommation, voisinage) en favorisant un règlement amiable.
- Avocats : les avocats interviennent dans tous les domaines. Des permanences spécifiques sont assurées en droit du travail et en droit de l'enfant.
- Délégué du Défenseur des droits : il favorise le règlement amiable entre un citoyen et une administration ou un organisme chargé d'une mission de service public (litige CAF, PV, caisse de retraite...).
- Association Léo Lagrange : elle traite les demandes de personnes touchées par le surendettement et les difficultés financières.
- Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) : assure le suivi des personnes libérées mais soumises à des mesures judiciaires.
- Les Délégués du Procureur de la République : le Procureur nomme des délégués qu'il sollicite pour mettre en œuvre, tant auprès des majeurs que des mineurs, des mesures alternatives visant à sanctionner l'auteur tout en permettant la réparation des dommages qu'ils ont causés par le fait de l'infraction. Les délégués du procureur assurent une réponse judiciaire rapide et de proximité.



MOYENS HUMAINS

- 1 Greffier détaché du Tribunal Judiciaire de Nîmes
- 1 Adjoint administratif mis à disposition par la CCPC

EN CHIFFRES :

ACCUEIL PHYSIQUE

1344
personnes

AIDE AUX VICTIMES

44
personnes

ACTIVITÉ PÉNALE

182
interventions

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

129
appels

Modes alternatifs
de règlement des différends :

ACCÈS AU DROIT

495
personnes

DÉLÉGUÉ DU DÉFENSEUR DES DROITS

57
personnes

CONCILIATION

129

RÉTROSPECTIVE 2022

- Participation au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).
- Journée de formation ciblée sur les violences conjugales et prise de contact avec l'association VIA FEMINA FAMA.
- Augmentation des permanences de l'Association Départementale d'Information sur le Logement.
- Stage d'un policier municipal au sein de la MJD.
- En octobre, départ en retraite de madame HATIER, greffière au sein de la MJD depuis 2013.



PERSPECTIVES 2023

- Réflexion sur la mise en place de nouvelles permanences avec les intervenants actuels ainsi que les nouveaux partenaires,
- Sensibilisation et développement d'actions de communication et de partenariats envers diverses institutions : collèges, lycées, associations, forces de l'ordre, assistances sociales.

RESTAURATION SCOLAIRE

MISSIONS

La Communauté de communes de Petite Camargue assure au titre de ses compétences statutaires, et ce, depuis sa création au 20 novembre 2001, la gestion de la restauration scolaire.

Cette compétence recouvre :

- La production des repas en « liaison chaude » grâce à une cuisine centrale localisée à Vauvert et une cuisine annexe située à Aimargues ;
- L'accueil des enfants dans les 14 restaurants scolaires (dont 14 points de livraison) restaurants scolaires mis à disposition par les communes, l'entretien des réfectoires, l'équipement en matériel et mobilier ;
- L'animation pendant la pause méridienne, l'éducation au goût, le partage.

RÉTROSPECTIVE 2022

- Production de plus de 209 070 repas à l'année (81% pour les scolaires, 11% pour les adultes et repas témoins, 7% pour les ALSH, 1% pour les extérieurs),
- Accueil et encadrement de 180 063 enfants au service de la Restauration scolaire,
- Participation à la semaine de l'Europe avec des ateliers dans les restaurants élémentaires,
- Lutte contre le gaspillage par l'acquisition d'un éco-digesteur,
- Mise en place au sein des restaurants scolaires d'une opération « Semaine objectif bas carbone » dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial,
- Évolution du logiciel de réservation et d'inscription en ligne par l'instauration d'une nouvelle plateforme, le portail Familles,
- Inscription de 2 706 enfants sur le portail Familles.



MOYENS HUMAINS

- 1 Responsable de service,
- 8 Agents en production,
- 30 Agents de service dans les restaurants,
- 108 Agents d'animation,
- 8 Agents administratifs.

Production moyenne durant l'année 2022 :

Nombre moyen de repas produits en période scolaire (année 2022)	
Scolaires	1 153
Adultes et repas témoins	153

Le coût moyen d'un repas scolaire (production + distribution + service + animation) est de 17.23 euros.

Effectifs	169517
Charges à caractères général	4,14 €
dont alimentaire	2,50 €
dont fluides	0,54 €
dont autres charges	1,11 €
Charges de personnel	12,81 €
Appui services extérieurs	0,18 €
Amortissement matériels	0,10 €
coût total	17,23 €

La part des enfants scolarisés dans des écoles publiques mangeant à la cantine est de 51 %. Cependant, selon les communes, cette part varie.

Elle est de 67 % à Aubord, de 61 % à Aimargues, de 56 % à Beauvoisin, de 45 % au Cailar et de 38 % à Vauvert.

EN CHIFFRES :

13

restaurants scolaires

2

unités de fabrication
situées à Vauvert et
Aimargues

+ 209 070

repas servis en 2022

180 063

enfants accueillis et en-
cadrés à la Restauration
scolaire

2 706

enfants inscrits sur le portail
Familles en 2022

80%

de produits bio, labellisés (IGP/
AOP / etc.) ou de proximité à
chaque repas

PERSPECTIVES 2023

Un des grands projets de la restauration est la construction de la cuisine centrale :

- Le projet de construction de la cuisine centrale intercommunale de la Communauté de Communes de Petite Camargue est un projet résolument ambitieux, innovant et évolutif, à destination du plus grand nombre, visant à confectionner des repas de qualité à un coût abordable,
- Exemplaire et respectueux de l'environnement, sa labellisation BDO Or met en avant son ancrage dans le territoire. Elle est en parfaite cohérence avec le principe des circuits de proximité, pilier de la stratégie de la Communauté des communes pour sa cuisine,
- Des projets d'animation sont en cours de construction avec la diffusion des thèmes sur le portail Famille et le site web de la Collectivité,
- Le développement des petits jardiniers sur les restaurants élémentaires avec pour exemple celui du Cailar,
- Des projets en lien avec les écoles du territoire, afin de pouvoir avoir un projet commun (jardin pédagogique, projet d'école),
- Accentuer le travail sur les semaines à thème (semaine du goût, semaine de l'Europe...),
- Permettre aux agents d'animation d'évoluer et de proposer des contrats plus attrayants, en augmentant légèrement le nombre d'heures permettant par la même occasion d'avoir des temps de préparation par équipe afin d'améliorer la qualité de notre travail.







PÔLE TRANSITION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

La compétence « GEMAPI » (gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations) est portée et mise en œuvre par la Communauté de communes de Petite Camargue depuis le 01 janvier 2018. Cette compétence consiste à assurer l'aménagement de bassin hydrographique, entretenir et aménager les cours d'eau, assurer la défense contre les inondations et protéger et restaurer les sites, écosystèmes aquatiques et zones humides.

Pour mettre en œuvre cette compétence la Communauté de communes a transféré une partie de ses missions à l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Vidourle et au Syndicat mixte inter-régional d'aménagement des digues du delta du Rhône et de la mer (SYMADREM). Une autre partie des missions est déléguée à l'EPTB Vistre-Vistrenque. Enfin la gestion de milieux aquatiques (GEMA) est essentiellement assurée en régie par une équipe dédiée.

MISSIONS

Gestion des milieux aquatiques (GEMA)

- Les missions assurées par le service visent à piloter et mettre en œuvre un plan d'action dont l'objectif est d'entretenir les parcelles dont la Communauté de communes assure la gestion. Ces actions permettent de surveiller les niveaux d'eau dans le complexe grâce à l'ouverture et la fermeture des vannes martellières, d'améliorer le fonctionnement hydraulique du complexe par l'entretien des ragues et des roubines, de lutter contre les espèces invasives au travers du piégeage des ragondins et de l'élimination des plantes telles que la jussie ou le baccharis. L'équipe en charge de ces missions est composée de deux agents de terrain et d'un cadre administratif.

Prévention des inondations (PI)

- Selon le mode de gestion de la compétence, les missions assurées par le service sont différentes. Dans le cadre du transfert à l'EPTB Vidourle et au SYMADREM, la collectivité est informée des modalités de mise en œuvre des missions transférées. Concernant le Vistre les missions sont déléguées. Elles sont exécutées par le délégataire sous le contrôle de la Communauté de communes.

RÉTROSPECTIVE 2022

Prévention des inondations (PI)

- Actualisation des dossiers d'ouvrage du barrage écrêteur du Valat de la Reyne à Vauvert et des digues du Vistre et du Rhône au Cailar. Un dossier d'ouvrage regroupe tous les documents relatifs à l'ouvrage, permettant d'avoir une connaissance la plus complète possible de sa configuration exacte, de sa fondation, de ses ouvrages annexes, de son environnement hydrologique, géomorphologique et géologique ainsi que de son exploitation depuis sa mise en service.
- Entretien des cours d'eau et milieux humides sur le territoire de la Communauté de communes de Petite Camargue en gestion directe ou par transfert/délégation.
- Lancement des études concernant le classement des systèmes d'endiguement de Gallician, des digues du Vistre à Vauvert et des digues du Cailar.
- Dans le cadre de la compétence GEMAPI, les collectivités doivent étudier et classer les systèmes d'endiguement du territoire. Le classement de ses ouvrages nécessite des études techniques complexes ne pouvant être efficacement pilotées par l'administration de la collectivité. Pour répondre à cet enjeu, la Communauté de communes a conventionné avec l'EPTB Vistre Vistrenque afin qu'il mette à disposition de la collectivité ses équipes techniques et ses compétences.
- En 2022, la mission confiée à l'EPTB a conduit à l'élaboration et au dépôt auprès de la DDTM des dossiers de classement des ouvrages hydrauliques du Valat de la Reyne à Vauvert et des bassins écrêteurs du Rieu et du Campagnole à Aubord.

ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Gestion des milieux aquatiques (GEMA)

Plan de gestion des marais du Charnier, Crey et Scamandre

- Face à la dégradation rapide du milieu, aux enjeux nombreux, notamment de préservation des espèces animales et végétales endémiques, et face aux diverses réponses apportées, parfois contradictoires (ou conflits d'usage) par les différentes parties prenantes visant à assurer le fonctionnement de cet espace, la relance du plan de gestion des marais a été acté par les élus.
- Les marais sont un milieu sensible qu'il convient de préserver. Une gestion efficace et des travaux d'urgence sont nécessaires notamment pour améliorer le fonctionnement hydraulique des étangs et faire mieux circuler l'eau. L'année 2022 a vu le lancement des études préparatoires à la mise en œuvre du plan de gestion.



PERSPECTIVES 2023

- Mise en place ou actualisation des plans de gestion des marais.
- Mise en œuvre de travaux d'urgence.
- Lancement des études naturalistes afin de pouvoir identifier les sensibilités du milieu et les actions à mettre en œuvre pour limiter les impacts défavorables sur les espèces emblématiques (tortue cistude, campagnol amphibie, nivéole d'été...) identifiées le long des 28 kilomètres de roubine à curer dans le cadre des travaux d'urgence.
- Animation du Comité des marais du Charnier, Crey et Scamandre : face à la dégradation rapide du milieu, aux enjeux nombreux, notamment de préservation des espèces animales et végétales endémiques, une nouvelle composition et organisation a été proposée. Elle regroupe, dans une même instance, association de chasse, pêcheurs professionnels, sagneurs, naturaliste, citoyens, associations syndicales autorisées, référent écologique du site et la Communauté de communes de Petite Camargue.
- Renouvellement des baux de chasse et conventions de pâturage sur les zones humides.
- Conduite des études concernant le classement des systèmes d'endiguement.
- En 2023, deux systèmes d'endiguement (digues de Gallician à Vauvert et digues du Cailar) seront arrêtés et transmis à l'Etat.
- Délégation des missions de suivi et d'entretien des ouvrages hydrauliques à l'EPTB Vistre Vistrenque.
- Mise en place d'une délégation à l'EPTB Vistre Vistrenque des missions d'entretien, d'exploitation hors période de crue et de suivi réglementaire des ouvrages de protection contre les inondations du territoire.

GESTION DES DÉCHETS



MISSIONS :

La collecte des déchets comprend la collecte en porte à porte des ordures ménagères, des emballages ménagers (tri sélectif), la collecte en colonne d'apport volontaire de verre, la collecte sur rendez-vous des encombrants et déchets verts.

- Gestion des quatre déchèteries communautaires d'Aimargues, Beauvoisin, Le Cailar et Vauvert : sécurisation des sites, alarmes et de vidéo surveillance, contrôle d'accès.
- Sensibilisation au tri sélectif (écoles et habitats verticaux)
- La collecte des déchets (ordures ménagères et tri sélectif) est effectuée par un prestataire privé. Un marché a été conclu depuis le 01/09/2021 pour une durée de 28 mois, avec la Société SAS OCEAN.
- La collecte des bennes des déchèteries a été confiée par contrat de 28 mois à la Société SAS Océan, et ce, depuis le 01/09/2021.
- La collecte des colonnes à verre a été confiée par contrat de 28 mois à la Société Vial, depuis le 01/09/2021.
- Le traitement des déchets est quant à lui confié au SITOM Sud Gard.

PROJET :

L'étude de diagnostic du service, confiée à la CEREG, a permis de poser les fondations du changement sociétal que nous devons prendre en considération sur la base d'objectifs clairs. Pour affirmer notre ambition, une stratégie a été créée sur les 3 axes fondamentaux que sont les coûts, l'organisation et la réduction des déchets.

Nos déchèteries sont désormais aux normes réglementaires, il convient aujourd'hui d'en régler l'accès à nos administrés communautaires, qui sera effectif courant de l'année 2023 par un accès automatisé.

Notre nouveau marché de collecte prendra en compte des objectifs de résultat et le matériel sera en adéquation avec la transition écologique. Il doit être renouvelé pour le 1er janvier 2024.

Nos Points d'Apport Volontaire (PAV) « verre » vont être modernisés via un plan pluriannuel d'investissement qui prévoit l'achat et l'implantation de colonnes métalliques aériennes, selon la volonté des communes, qui seront vecteurs de communication.

Le tri sélectif, ouvert à de nouvelles matières et allant vers la trajectoire d'un meilleur tri à la source, va nous permettre de passer rapidement sous les 200 kg/hab./an d'ordures ménagères (Gard : 285 kg/hab.)

Pour poursuivre cet engagement, l'installation de tri des biodéchets est nécessaire.

En l'absence d'exutoire pour le traitement, la CCPC va davantage déployer les composteurs individuels pour ses habitants. Les hypercentres et habitats verticaux seront dotés de composteurs collectifs.

Pour être encore plus performant, le service Gestion des déchets/Environnement a créé un poste de standardiste, qui centralise toutes les questions relatives aux déchets par appel téléphonique.



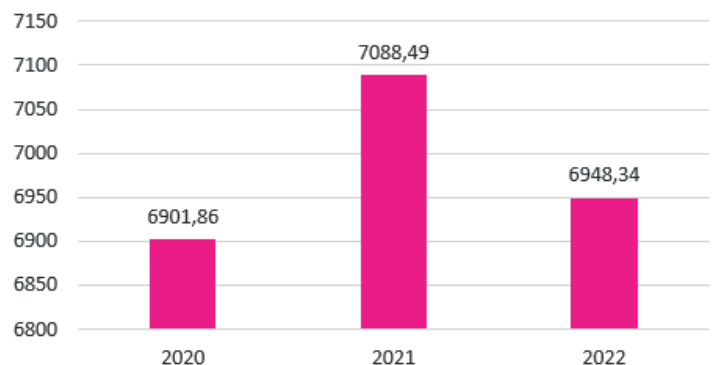
MOYENS HUMAINS

- 1 Responsable de service
- 3.5 Agents administratifs dont 2 ambassadeurs du tri
- 1 Agent technique SPANC
- 12 Gardiens de déchèteries
- 2 Employés délégués au ramassage des encombrants et des végétaux en porte à porte
- 2 Employés détachés auprès de la Société de Collecte des déchets ménagers

EN CHIFFRES :

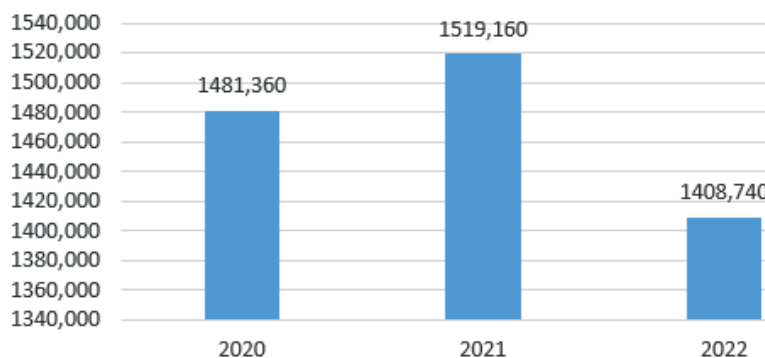
LES TONNAGES

Tonnages ordures Ménagères



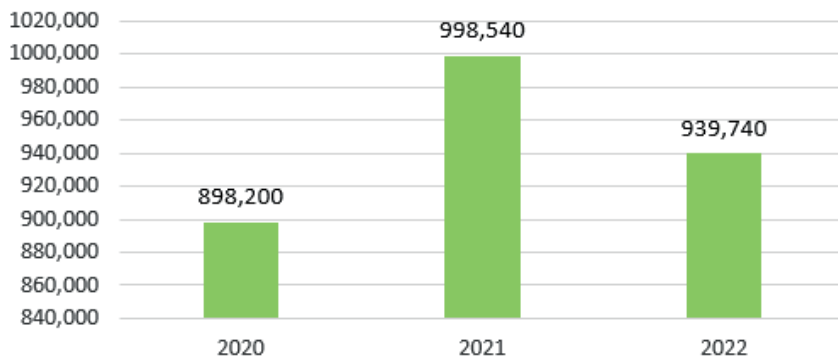
LE TRI SÉLECTIF

Tonnages de la collecte sélective



LE VERRE

Tonnages verre



RÉTROSPECTIVE 2022

LA SENSIBILISATION AU TRI SÉLECTIF DANS LES HABITATS VERTICAUX

- Chaque mercredi, l'ambassadrice de tri vérifie avant la collecte, le contenu des bacs de tri sélectif des habitats verticaux pour expliquer le refus de tri et sensibiliser les administrés.
- Mise en place d'échanges et de concertation au sujet du compostage partagé.
- Mise en place de station de compostage en pied d'immeuble sur 4 résidences
- Ramassage des encombrants et des végétaux, par prise de rendez-vous téléphonique ou sur internet. Conditionnement obligatoire pour les enlèvements de végétaux : fagots 1M40 liés, sacs. Pour les encombrants, limitation fixée à 3 objets volumineux. Le service est très sollicité et apprécié, malgré des difficultés rencontrées avec certains administrés ne respectant pas les consignes ou faisant preuve d'incivisme.
- Installation de bacs à verre dans les bâtiments afin de permettre aux habitants de réduire le nombre de bouteilles et de bocaux en verre dans les bacs d'ordures ménagères de leurs résidences.

GESTION DES DÉCHETS

LA SENSIBILISATION AU TRI SÉLECTIF DANS LES ÉCOLES

- Au cours de l'année 2022, les animations ont concerné les élèves des classes de CP au CM2, et cette année également les collèges de Vauvert et Gallargues, la MFR et les agents de notre collectivité, soit 107 interventions, 26 de plus que l'an dernier. De ce fait, une répartition des classes a dû être opérée entre les ambassadeurs. Les écoles maternelles sont également de plus en plus demandeuses.

	CCPC		
	2021	2022	Evolution
Gravats	5901,76	5454,00	-447,76
Ferraille	505,58	393,86	-111,72
Bois	1595,06	1532,09	-62,97
Placo	574,91	463,16	-111,75
Incinerable	2274,85	2128,95	-145,90
Non incinérable	1466,32	1287,07	-179,25
Carton	299,64	299,72	0,08
Végétaux	3579,39	3682,86	103,47

Les réclamations sont traitées nominativement après prise en compte des coordonnées de chaque personne, par les ambassadeurs de tri et le prestataire de collecte. Elles sont systématiquement répertoriées dans un tableau Excel.

Concernant les refus de tri, suite aux trois jours de collecte du tri sélectif sur les 5 communes, le prestataire de service transmet la liste des bacs refusés, avec les adresses et motifs du refus, afin que les ambassadeurs puissent intervenir. Cette intervention permet également de repérer les bacs déficients et de faire le nécessaire pour les remplacer en s'assurant ainsi, du bon fonctionnement de la collecte.

Les interventions sur les communes sont très sollicitées, par les résidents, pour des problèmes divers. Le service cible les dysfonctionnements susceptibles d'engendrer un danger pour la population et de développer des conflits de voisinage.

Cela permet également de cibler toute personne n'ayant pas de bacs de collecte, de sensibiliser les résidents à l'importance de vivre dans une ville propre à travers divers supports de communication pour lutter contre les problèmes d'encombrants laissés sur la chaussée sans prise de rendez-vous. Suite à ce repérage, la Police municipale se rend sur les lieux pour constat d'infraction, et le service Gestion des déchets intervient pour ramasser les encombrants.

D'autre part, ces interventions permettent d'insister sur la nécessité de rentrer les bacs après la collecte. Elles permettent également d'informer la population sur les différents services proposés par le service Gestion des déchets.

ÉTUDES SUR LA RÉDUCTION DES COÛTS AVEC NOTAMMENT LA BAISSÉ DES TONNAGES

Dépenses	Recettes	Bilan
5 082 567.31	4 500 164.86	- 582 402.45
184,07 € / Habitant	162,98 € / Habitant	21,09 € / Habitant

- Soit une diminution du coût du service Environnement, supportée par le budget général de la collectivité, de 89 714.89 euros par rapport à l'exercice précédent.
- Cela s'explique par une meilleure maîtrise des coûts du service et une meilleure approche du tri à la source.

PERSPECTIVES 2023

- Modernisation des déchèteries avec mise en place de cartes magnétiques,
- Optimisation de l'accès en déchèterie, avec notamment l'acquisition de Roll Packer pour tasser les bennes (gain de place),
- Acquisition de composteurs individuels et collectifs,
- Mise à jour des divers règlements,
- Nouveau marché de collecte des ordures ménagères, du tri sélectif, évacuation des bennes des déchèteries et collecte des colonnes à verres.



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

MISSIONS :

Le SPANC est une entité qui a pour fonction de contrôler la régulation de l'épuration des eaux usées dans les maisons qui ne sont pas rattachées au réseau d'assainissement collectif.

- Contrôle et diagnostic des installations existantes,
- Contrôle de fonctionnement tous les 4 ans des installations existantes,
- Contrôle des installations neuves lorsqu'un permis de construire ou une réhabilitation a été instruite,
- Vérification de l'équilibre du budget.



MOYENS HUMAINS

- 1 Agent technique

RÉTROSPECTIVE 2022

- Réalisation des visites de bon fonctionnement et des visites de bonne exécution des travaux lors de permis de construire ou de réhabilitation.
- Le technicien a été confronté à certaines personnes récalcitrantes pour des visites de fonctionnement sur l'ensemble de la Communauté de communes. Cependant, il y a une nette diminution de ce nombre par rapport à 2021. Cela est dû à la décision de majorer la redevance à 100%. Leurs installations ont été déclarées non conformes sans visite conformément aux respects de l'article L.1331-8 et L.1331-11 du code de la santé publique.
- Réalisation des visites de fonctionnement sur l'ensemble des communes de la communauté.
- Contrôle et diagnostic pour une remise aux normes en vigueur pour cause de problème de salubrité publique ou de rejet en milieu superficiel hydraulique.
- Veille à l'équilibre du budget annuel.
- Sur les 10 personnes éligibles aux programmes de réhabilitation, 9 installations ont été validées par le SPANC. Une installation est à finaliser afin de finir le programme de réhabilitation.

PERSPECTIVES 2023

- Valider les travaux de mise en conformité éligibles aux aides.
- Équilibrer le budget 2023.

EN CHIFFRES :

6

demandes de projet
d'installation
d'assainissement
non collectif neuves

6

certificats de
conformités
délivrés

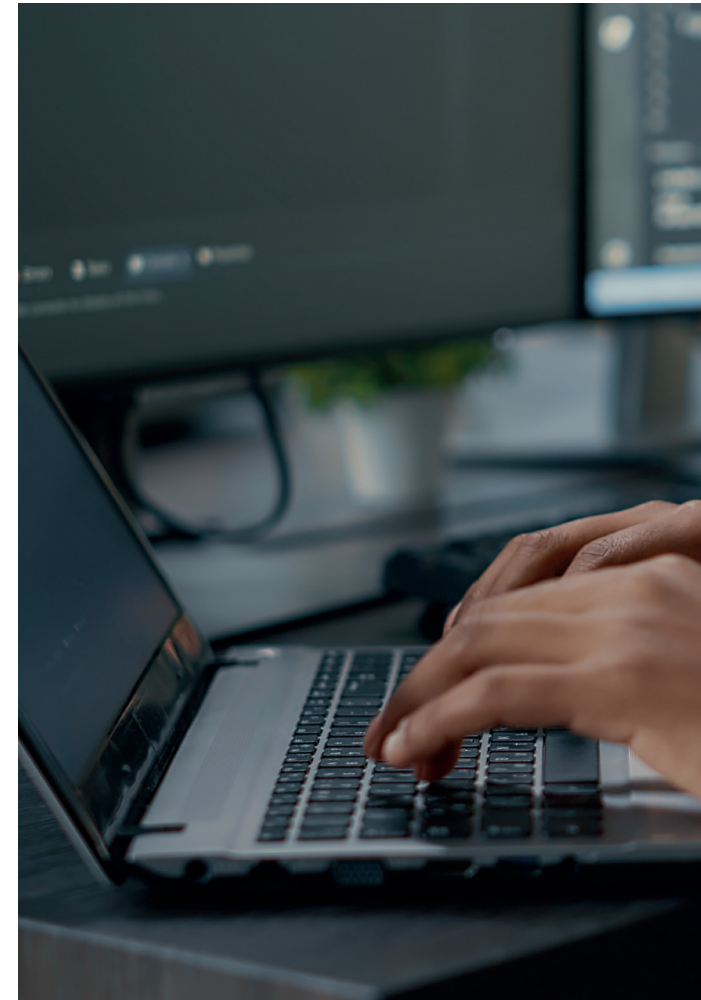
223

Fonctionnements

5

Administrés éligibles aux aides
(Agence de l'eau et Conseil Dé-
partemental)
pour la réhabilitation de leur
assainissement non collectif







PÔLE RESSOURCES ET MOYENS

AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE

Le Service Affaires juridiques et Commande publique appuie les services opérationnels dans la réalisation et l'exécution des projets de la Communauté de communes.

Il apporte conseil et accompagnement juridique à l'ensemble des services, et défend les intérêts de la Communauté de communes.

Il assure le suivi de la passation et de l'exécution des contrats publics visant à répondre aux besoins de la Communauté de communes, dans le respect des dispositions du code de la commande publique.



MOYENS HUMAINS

- 1 Responsable de service
- 2 Assistantes administratives
- 1 Contrat d'apprentissage en Master de Droit des Collectivités territoriales - parcours Droit public des affaires locales puis contrat CDD

RÉTROSPECTIVE 2022

- Refonte du règlement de police portuaire et des divers contrats d'amarrage et/ou à destination des plaisanciers,
- Accompagnement du Service Restauration scolaire à la refonte du tableau des sanctions, annexé au règlement intérieur du Restaurant scolaire,
- Conseil juridique au Service Communication relatif à son droit de reproduction et de copie,
- Conseil et accompagnement à la transformation de l'EPIC « Office de Tourisme Cœur de Petite Camargue » en SPA, repris en régie par la Communauté de communes de Petite Camargue.

AFFAIRES JURIDIQUES

MISSIONS :

- Conseiller les élus et les services dans les actions et actes produits par les services de la Collectivité en apportant une expertise juridique,
- Fournir des analyses juridiques dans les différents champs du droit en réponse aux besoins des services,
- Rédaction de contrats et conventions divers,
- Gérer et suivre les contrats d'assurance couvrant les activités de l'EPCI (assurance flotte automobile et risques annexes, protection juridique, responsabilité civile et risques annexes, dommages aux biens et risques annexes) et les sinistres,
- Suivre les procédures contentieuses en collaboration avec les avocats et le Directeur général des Services.

PERSPECTIVES 2023

- Refonte du PAI du service Restauration scolaire,
- Mise à jour du règlement du service Restauration scolaire,
- Mise à jour du règlement de l'école de musique intercommunale,
- Etude des statuts et intérêt communautaires de la CCPC,
- Recherches et études d'un mode de contrat de partenariat avec le CEN-Conservatoire des Espaces Naturels,
- Réflexion sur le mode d'exploitation de la cuisine centrale intercommunale et ses contrats,
- Réflexion sur le mode d'exploitation de l'Aire de lavage d'Aubord,
- Requalification du réseau local d'itinéraires de randonnée,
- Conseil juridique - Travaux à proximité du parking SUPER U (AIMARGALI),
- Mise en conformité de tous les marchés publics avec la Loi Climat et Résilience,
- Mise en conformité avec la loi renforçant les principes fondamentaux de la République.

COMMANDE PUBLIQUE

MISSIONS :

- Accompagner les services dans la définition et l'expression de leurs besoins,
- Proposer la procédure de passation et le montage contractuel adapté au besoin,
- Rédiger les documents administratifs des dossiers de consultation des entreprises ainsi que les avis d'appel public à concurrence,
- Accompagner le processus de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, négocier et notifier le marché aux entreprises attributaires,
- Accompagner les services opérationnels dans l'exécution des marchés,
- Participer à la définition de la politique d'achat de la collectivité et mise en œuvre.

- Contrat de prestations artistiques (stage de jazz),
- Passation du marché de location et maintenance de copieurs multifonctions,
- Passation du marché de services de télécommunication mobile,
- Passation du contrat relatif au logiciel de gestion électronique des courriers,
- Passation du marché de location-maintenance de 3 véhicules frigorifiques pour le service Restauration scolaire,
- Passation du marché de location et de maintenance d'une machine de mise sous pli,
- Passation du marché de fourniture de carburant et de gaz butane,
- Rédaction et signature de la convention ayant pour objet la représentation juridique contentieuse et le conseil précontentieux dans tous les domaines du droit public.

RÉTROSPECTIVE 2022

- Passation du marché global de performance pour la construction de la nouvelle cuisine centrale intercommunale,
- Passation du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la souscription d'une assurance dommages-ouvrage pour la nouvelle cuisine centrale intercommunale, et lancement du marché correspondant,
- Passation du marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation des travaux du Pont des Gouzilles,
- Passation du marché de travaux pour la réparation du Pont des Gouzilles,
- Passation du marché d'assurance des risques statutaires de la Communauté de communes,
- Passation du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux relatifs à l'Espace France Services et à la rénovation de l'ancien Centre d'hébergement,

- Passation et résiliation du marché d'acquisition et de maintenance de 4 broyeurs à végétaux pour les déchèteries,
- Passation du « Lot 3 - Viande et charcuterie taureau de Camargue (AOP) », du « Lot 7 - denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique » et du « Lot 9 - Fruits et légumes frais conventionnels » du marché de denrées alimentaires,

AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE

PERSPECTIVES 2023

- Nouveau marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, évacuation des déchets de déchèterie, et collecte des colonnes à verre,
- Passation de marchés d'acquisition de broyeurs à végétaux et de roll packer,
- Passation du marché en vue du suivi de l'animation de l'OPAH-RU,
- Passation du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'Aire de lavage d'Aubord, et passation du marché de travaux pour sa construction,
- Passation du marché d'assurance dommages-ouvrage pour l'Aire de lavage d'Aubord,
- Passation du marché de réalisation d'une étude naturaliste – plan de gestion des étangs du complexe Charnier, Crey, Scamandre,
- Suivi du marché global de performance pour la construction de la nouvelle cuisine centrale intercommunale,
- Passation du marché d'assurance dommages-ouvrage pour la cuisine centrale intercommunale,
- Suivi de la réparation du Pont des Gouzilles, et fin d'exécution des marchés correspondants,
- Accompagnement des travaux de voirie Rue des Courlis,
- Nouveau marché de maîtrise d'œuvre pour le programme de voirie - Réhabilitation des chemins communautaires et travaux de VRD sur le patrimoine communautaire,
- Nouveau marché de maintenance d'installation d'éclairage public et privé,
- Passation du marché pour la réalisation du plan intercommunal de sauvegarde,
- Nouveau marché de prestations d'impression,
- Passation du marché de refonte du site Internet (extranet et internet) et application mobile,
- Passation du marché pour la réalisation d'une visite virtuelle du territoire disponible sur le site internet,
- Nouveau marché de fourniture de produits d'hygiène et d'entretien (Lot 1 : Service généraux & Lot 2 : Cuisine centrale),
- Nouveau marché de location-maintenance ou nouveau marché d'acquisition de véhicule pour le Service Restauration scolaire,
- Nouveau contrat de prestations de diététicienne pour les repas des restaurants scolaires,
- Nouveau marché de maintenance des défibrillateurs,
- Nouveau marché de fourniture de carburant et de bouteilles de gaz butane,
- Fourniture, installation, formation, hébergement et maintenance d'un logiciel de gestion du service Patrimoine et des services techniques,
- Nouveau marché d'externalisation de la gestion du système d'information,
- Renouvellement de la convention ayant pour objet la représentation juridique contentieuse et le conseil précontentieux dans tous les domaines du droit public,
- Renouvellement de l'accord-cadre relatif à des prestations d'accompagnement psychologique à destination des agents de la CCPC, ou définition d'un nouveau mode de contractualisation en vue de satisfaire ce besoin,
- Nouveau marché d'entretien pour le dépoussiérage et la désinfection des réseaux de VMC, de soufflage, des climatiseurs, des gaignables, des groupes climatiseurs et fourniture et remplacement des filtres à air CTA de l'ensemble des bâtiments de la CCPC,
- Nouveaux marchés de maintenance des installations de chauffage et de ventilation de la cuisine Abauzit, de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire de la cantine Roujeon et de la cuisine centrale basés sur Vauvert,
- Désignation d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'Aire de lavage de Le Cailar,
- Marché de fourniture et pose d'éclairage au port (Halte nautique),
- Requalification du réseau local d'itinéraires de randonnée,
- Marché de réalisation d'études pour la faisabilité d'une maison du taureau et du terroir,
- Marché de réalisation d'études - Travaux réseaux Costières ZI.



FINANCES

Le service Finances est rattaché à la Direction du Pôle Ressources et Moyens. C'est un service support.

Tout en veillant aux analyses financières et fiscales nécessaires à la préparation du budget, le service assure la fiabilité et la sécurité des procédures budgétaires et comptables, notamment dans l'exécution des dépenses et des recettes.

Ainsi, le service Finances est chargé de vérifier les pièces justificatives avant transmission à la Trésorerie de Vauvert, qui est l'organisme payeur pour toute facture envoyée à la Communauté de communes de Petite Camargue.

Le service joue également un rôle d'appui auprès des autres services de l'EPCI. En rappelant au préalable les règles et principes qui régissent les finances publiques, le service apporte son expertise et sa rigueur tout en mettant en œuvre un accompagnement dédié, adapté aux situations.

Dans son rôle de conseil, le service se doit de répondre aux différentes problématiques qui peuvent apparaître.

Plus particulièrement :

- Il prépare et élabore l'ensemble des documents financiers et budgétaires (budget principal et budgets annexes, comptes administratifs, délibérations modificatives, des projets de délibérations relevant de ses compétences, débat et rapport d'orientation budgétaire, analyse financière et prospective, etc.),
- Il a un rôle d'assistance et de conseil aux élus et à la Direction sur les questions budgétaires. À ce titre, il participe à la définition des orientations financières et à leur exécution,
- Il est également chargé de la mise en œuvre et actualisation du Pacte Fiscal et Financier et du Plan Pluriannuel d'Investissement,
- Il est l'interlocuteur privilégié des relations financières, fiscales et budgétaires avec les partenaires institutionnels (communes, trésorerie, etc.).

MISSIONS :

- Assurer la bonne gestion financière de la Communauté de communes,
- Élaboration, exécution et suivi du budget (1 budget principal, 2 budgets annexes),
- Règlement des fournisseurs et recouvrement des débiteurs,
- Facturation à l'usager,
- Travail en collaboration avec le Comptable Public de Vauvert,
- Gestion des investissements et opérations liées (Patrimoine et Inventaire),
- Gestion de la dette, des garanties d'emprunts,
- Gestion de la trésorerie.

EN CHIFFRES :

- En dépenses, **3772** mandats ont été émis en 2022 avec un délai moyen de paiement de **20** jours (sur le budget principal).
- En recettes, ce sont **598** titres émis sur l'exercice 2022.

RÉTROSPECTIVE 2022

L'ADOPTION D'UN PACTE FISCAL ET FINANCIER

Outre l'adoption d'un plan pluriannuel d'investissement ambitieux traduisant le besoin de doter le territoire d'équipements structurants, trois enjeux phares ont été identifiés pour le mandat à venir :

- Soutenir l'investissement des communes afin de réduire leurs besoins de financement extérieurs et ainsi améliorer l'épargne nette. Ce soutien doit également inscrire la Communauté comme vecteur et financeurs de projets communaux.
- Renforcer les capacités d'autofinancement brutes en allégeant les charges.
- Veiller à contenir la contraction de l'épargne de la CCPC considérant notamment les investissements à porter sur le mandat.

Ainsi, les 3 axes ont été retenus :

- La mutualisation des services

Actualiser le schéma de mutualisation proposé en 2017

Acter une nouvelle gouvernance dès 2022 autour de la mutualisation

Définir un référent au sein de la CCPC qui fasse vivre cette mutualisation

Créer une commission d'élus dédiée sur le sujet

- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) :

Mise en œuvre d'une enveloppe de DSC à destination des communes membres dès 2022 à hauteur d'un montant plafond de 240 000 €/an sur la période 2022-2026. Ce montant pouvant être révisé annuellement par les élus communautaires en fonction des capacités de financement de la CCPC.

- Les Fonds de concours :

Fixer l'enveloppe annuelle de Fonds de Concours à 600 000€/an

Répartir l'enveloppe entre les communes membres selon les critères suivants : 50% de l'enveloppe en fonction de la population DGF et 50% de l'enveloppe en fonction de l'inverse du potentiel fiscal 4 taxes/habitant

Ouvrir la possibilité aux communes de mobiliser l'enveloppe globale et cumulée du mandat sur un seul projet

Intégrer à un report des enveloppes annuelles non consommées par les communes sur l'exercice suivant

CRÉATION D'UN AP/CP POUR L'OPÉRATION CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CUISINE CENTRALE

Construction cuisine centrale	Autorisation de Programme	Crédits de Paiements			
		2022	2023	2024	2025
Opération 241					
Dépenses	8 370 000.00	500 000.00	4 200 000.00	3 660 000.00	10 000.00

Cette procédure permet de planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements.

ADOPTION DU PASSAGE À LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE M57 POUR LE BUDGET PRINCIPAL AU 1ER JANVIER 2023

Cette nouvelle instruction budgétaire a mobilisé le Service Finances pendant plusieurs mois, sur les prérequis juridiques et notamment sur la rédaction du Règlement Budgétaire et Financier (RBF), sur les prérequis informatiques avec le paramétrage dans le logiciel finances de cette nouvelle nomenclature et la formation des agents, enfin sur les prérequis comptables et budgétaires.

En effet, ce passage a nécessité de préparer la transposition de comptes (imputations comptables) avec des phases de tests de transposition avant les opérations de bascule réelle afin de détecter les éventuelles anomalies. Ce fut également l'occasion de mettre à jour l'inventaire comptable de la collectivité.

MISE EN ŒUVRE DE LA DISSOLUTION DE L'EPIC GESTIONNAIRE DE L'OFFICE DE TOURISME CŒUR DE PETITE CAMARGUE, AU 31 DÉCEMBRE 2022

Le service a accompagné cette entité sur les actions administratives et comptables pour la clôture des comptes et des différents contrats pour préparer le passage en Service Public Administratif (SPA).

MISE EN ŒUVRE DE LA CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE SPA OFFICE DE TOURISME CŒUR DE PETITE CAMARGUE AU 1ER JANVIER 2023

Cela s'est traduit par la préparation budgétaire de fin d'exercice (compte de gestion, compte administratif) et la préparation du futur budget annexe pour l'exercice 2023.

ACCOMPAGNEMENT DE L'ENSEMBLE DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES SUR LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE 2023

Pour ce faire, au dernier trimestre 2022, des réunions ont été organisées avec les responsables pour opérer une synthèse des dépenses et recettes réalisées sur l'année écoulée et identifier les besoins et les ressources pour celle à venir, sans oublier les outils à mettre en œuvre. Un temps d'échange enrichissant pour analyser et prévoir les futures actions.

PERSPECTIVES 2023

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Communauté de communes à moyen et long terme. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la CCPC.

Concernant l'AP/CP précédemment évoqué, la diminution potentielle des financements attendus a entraîné la modification du calendrier des travaux. La collectivité a mobilisé tous les financeurs potentiels et le plan de financement a été mis à jour et l'AP/CP révisée comme suit lors du Conseil de communauté du 15 février 2023 dernier :

Construction cuisine centrale Opération 241	Autorisation de programme	Crédits de Paiements			
		2022	2023	2024	2025
Exercices					
Dépenses	8 370 000.00	173 527.74 €	3 200 000.00	3 900 000.00	1 096 472.26

Par ailleurs, la prévision des dépenses d'investissement relatives aux projets structurants s'élève à 7 737 677.13 €.

LES BUDGETS ANNEXES

La Communauté de communes de Petite Camargue a 3 budgets annexes :

- Le budget annexe du Port de Plaisance,
- Le budget annexe du Service Public d'Assainissement Collectif,
- Le budget annexe du SPA Office de Tourisme cœur de petite Camargue.

Ce dernier est créé sur l'exercice 2023, suite à la dissolution de l'EPIC Gestionnaire de l'Office de Tourisme. Le service Finances assurera la comptabilisation des flux financiers et de la production des documents comptables obligatoires de ce nouveau budget annexe.

Suite à l'identification des besoins réalisée fin 2022, parallèlement à ses missions spécifiques, le service Finances va poursuivre son travail de fonction support en créant des tableaux de bord de suivi budgétaire par thème, en permettant également un suivi informatique des budgets via un accès spécifique au logiciel finances pour les responsables de service (important travail de paramétrage).

Cet accompagnement des services passera par un point d'étape sur le suivi budgétaire en milieu d'exercice (juin). Cette action permettra de préparer dans les meilleures conditions les rendez-vous de l'automne pour la préparation budgétaire de l'exercice 2024.

Au-delà de ce travail, des outils de pilotage seront créés au service de la prise de décision.

Enfin, suite au passage à la M57 au 1er janvier 2023, le compte de gestion et le compte administratif seront remplacés par le Compte Financier Unique (CFU). En 2023, un travail préparatoire au niveau administratif et comptable sera effectué en lien avec la Trésorerie, pour réaliser les actions relatives à cette nouvelle disposition.



MOYENS HUMAINS

- 1 Responsable de service
- 1 Adjoint à la responsable de service
- 2 Assistants comptables



INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS



Le service Informatique et Télécommunications participe à la définition et met en œuvre les orientations stratégiques, fixe et valide les grandes évolutions du système d'information de la collectivité. Propose et décline le schéma directeur, évalue et préconise les investissements.

Contrôle l'efficacité et la maîtrise des risques liés au système d'information. Le service anticipe les évolutions technologiques nécessaires.

MISSIONS :

- Gestion des incidents informatiques du quotidien auprès des agents de la CCPC,
- Gestion des prestataires d'infrastructures et logiciels métiers,
- Pilotage, communication et sensibilisation aux systèmes d'information,
- Modélisation des processus des systèmes d'information,
- Négociation et proposition des contrats d'acquisition, de maintenance des logiciels et matériels,
- Intégration de la politique de sécurité des SI et de la cyber-surveillance,
- Intégration du développement durable dans les systèmes d'information,
- Conduite d'analyses des besoins de la collectivité en matière de télécommunications,
- Evaluation des risques et opportunités techniques,
- Rédaction des clauses techniques des cahiers des charges,



MOYENS HUMAINS

- 1 Responsable de service

- Arbitrage des choix techniques entre opérateurs,
- Validation de l'installation/intégration des nouveaux outils (systèmes, réseaux et télécoms) dans l'environnement de production,
- Contrôle de la sécurité et de la performance des réseaux,
- Évaluation de la qualité des services télécoms,
- Conseil aux utilisateurs dans le cadre de changement ou d'optimisation des réseaux.

RÉTROSPECTIVE 2022

- Sécurisation électrique du bâtiment des services techniques et environnement par un ajout d'onduleur permettant une continuité lors de coupure électrique,
- Étude d'un logiciel de gestion électronique du courrier procurant une traçabilité un suivi du courrier entrant et sortant,
- Changement du prestataire téléphonie mobile, permettant une baisse de la dépense liée à cette prestation,
- Renouvellement du marché de copieurs avec choix d'un nouveau prestataire : optimisation du parc permettant un gain financier,
- Modernisation du parc informatique, rétablissement des règles de sécurité informatique post-COVID,
- Test d'une nouvelle solution de téléphonie en VOIP à l'occasion du déménagement du Pôle Attractivité et Développement Territorial dans un autre bâtiment, avec une liaison fibre entre les bâtiments permettant de mutualiser les coûts liés aux abonnements internet,
- Équipement d'une seconde salle de visioconférence avec possibilité d'enregistrer la vidéo et le son lors des réunions,
- Équipement d'une 3ème salle de réunion pour la visioconférence.

PERSPECTIVES 2023

- Poursuite de l'objectif 2022 : réduction des coûts de fonctionnement tout en rendant le système informatique plus efficient,
- Sécurisation de l'accès messagerie par l'ajout d'un logiciel anti-spam,
- Consultation, analyse des offres et mise en place d'un logiciel GEC (gestion électronique du courrier),
- Augmentation des débits internet de l'ensemble des bâtiments de la CCPC, accompagnée d'une diminution des coûts,
- Suite au test réalisé, mutation de la téléphonie VOIP, permettant une adaptabilité de l'outil dans le cadre du télétravail des agents,
- Poursuite de la tendance sur les solutions logicielles métiers, actuellement gérées par la CCPC en interne, à externaliser par le prestataire proposant l'outil,
- Accompagnement des agents sur l'outil informatique en proposant des ateliers de mise à niveau.

LIENS UTILES

Suivi du déploiement de la fibre sur notre territoire



<http://wigardfibre.fr/>

Accompagnement des particuliers, des professionnels et des collectivités dans le cas de la prévention et de la conduite à tenir en cas d'attaques informatiques



<https://www.cybermalveillance.gouv.fr/>

RESSOURCES HUMAINES

Le service Ressources Humaines est en charge de la gestion des emplois, des effectifs et des compétences pour répondre aux projets de développement de la collectivité (recrutement, formation, avancement, rémunération, évaluation annuelle...)

Dans ce cadre, il a pour rôle la gestion des carrières, des paies, des absences et du temps de travail du personnel relevant de la collectivité, dans le respect du cadre législatif et réglementaire.

Il veille à l'amélioration des conditions de travail et des risques professionnels des agents.

MISSIONS :

La Direction des Ressources Humaines :

- Collabore à la conception et à la mise en œuvre de l'optimisation des Ressources Humaines de la collectivité par la participation à la définition de la politique RH (recrutement, rémunération, formation, développement des compétences des agents, gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs, santé et prévention des risques professionnels, information RH),
- Elabore des scénarios prospectifs et proposition de choix stratégiques RH,
- Accompagne les managers et agents à la conduite du changement,
- Pilote l'activité RH et le suivi de la masse salariale,
- Pilote et anime le dialogue social et les instances représentatives,
- Développe la communication interne RH,
- Contrôle la gestion administrative et statutaire,
- Met en place des outils de pilotage d'aide à la décision,
- Conseille les élus communautaires et/ou la Direction Générale (risques juridiques, contentieux).

EN CHIFFRES :

631

arrêtés

251

contrats
rédigés

224

courriers
envoyés

126

agents titulaires
(gestion de
carrière)

6

dossiers de
retraite

514

arrêts maladie
traités

3049

paies sur
l'année 2022

133

agents inscrits
en formation

240

formations
réalisées

8

formations
d'intégration

205

formations de
professionnalisation

80

formations
annulées

6

formations
continues
obligatoires

21

préparations aux
concours et examens
professionnels



MOYENS HUMAINS

- 1 Responsable des Ressources Humaines
- 1 Adjointe à la Responsable du service
- 1 Gestionnaire Ressources Humaines/ absences
- 1 Gestionnaire Ressources Humaines/ formation

RÉTROSPECTIVE 2022

- Réalisation de la base de données sociales et du Rapport Social Unique 2021,
- Création d'un livret d'accueil et harmonisation d'un processus d'accueil des nouveaux agents,
- Modifications des délibérations relatives au RIFSEEP,
- Préparation, lancement et analyse des offres d'un nouveau marché d'assurances statutaires,
- Lancement et suivi du diagnostic RPS et mise en œuvre du plan d'action,
- Déclaration FIPHP 2021,
- Mise à jour de l'intégralité des fiches de poste des agents de la collectivité.

PERSPECTIVES 2023

- Rédaction du Rapport égalité Femmes/Hommes,
- Réflexion et mise en place d'un règlement intérieur et d'un règlement de congés ainsi qu'un travail global sur la charte du temps,
- Rédaction du plan de formation 2023,
- Base de données sociales et Rapport Social Unique 2022,
- Déclaration FIPHP 2023,
- Mise en place de dispositifs de signalement des actes de violence/ discrimination/ harcèlement,
- Finalisation de la démarche GPEC : diagnostic des ressources et moyens actuels et des besoins à court terme et moyen terme : projection des départs en retraite, identification des métiers sensibles, ceux en tension et les métiers stratégiques,
- Suivi des absences et mise en place des indicateurs : évaluation et analyse des différents absentéismes,
- Recensement des compétences détenues et requises par métier.



RAPPORT D'ACTIVITÉS

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE PETITE CAMARGUE



2022